

LE PHARE

DE L'ANSD

Newsletter

Bulletin Trimestriel - N°011 / MARS 2021 - ISSN 2772-218 X

www.ansd.sn



L'INDICE D'AUTONOMISATION DES FEMMES

Un nouvel indice pour évaluer le degré d'autonomisation des femmes au Sénégal

PORTRAIT :

Hommage à Feu M. Pierre Ndiaye

OPCV :

Famille et grossesse précoce au Sénégal

RESSOURCES HUMAINES :

Une nouvelle équipe dirigeante pour accompagner la Direction générale

ZOOM SUR :

Les Délégués du personnel

STATISTIQUES CONJONCTURELLES :

L'indice du chiffres d'affaires (ICA)

LE PHARE

DE L'ANSD

NEWSLETTER



N°011



BULLETIN TRIMESTRIEL

SOMMAIRE



4 EDITORIAL

5 PORTRAIT

Hommage à Feu M. Pierre Ndiaye

6 ACTU-ANSD

Changements à la tête de l'ANSD
Visite des services par le nouveau DG
Signature d'un Protocole de partenariat avec l'UASZ

10 RESSOURCES HUMAINES

Une nouvelle équipe dirigeante pour accompagner la Direction générale

11 DOSSIER

L'IAF : un nouvel indice pour évaluer le degré d'autonomisation des femmes au Sénégal

16 MANAGEMENT DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Projets communs «Géoportail du Sénégal» et «Plateforme Géospatiale ODD»

18 STATISTIQUES CONJONCTURELLES

L'indice du chiffre d'affaires (ICA)

20 COMPTABILITE NATIONALE

Présentation succincte des résultats des comptes nationaux 2018 définitifs et 2019 provisoires

27 L'INVITE DU PHARE

M. Jean Rodrigue Malou

25 OPCV

Famille et grossesse précoce au Sénégal

30 ZOOM SUR

Les Délégués du personnel : genèse, statut, rôle et moyens d'action

32 CONTRIBUTIONS

Le rôle du statisticien dans la recherche d'un vaccin contre la covid-19
Le leadership : de quoi s'agit-il ?

34 PAGE DÉTENTE

Directeur de Publication :
Allé Nar DIOP, DG de l'ANSD

Coordonnateur de la rédaction :
Awa DIOP

Comité de rédaction :
Babacar S. Diatta
Sophie Diop
Alain F. Diatta
Ndiouma Faye
Absa Kane

Saliou Faye
Ndeye Fatou Coulibaly
Arame Laye Ngom

Correcteurs :
Abdou Diouf, DGA de l'ANSD
Awa Diop

Crédits photos :
Cellule Communication ANSD

Montage, Infographie et Impression :
La Rochette

Dr. Allé Nar Diop
*Directeur général
de l'ANSD*



Dans le contexte de pandémie de COVID 19, la plupart des instituts nationaux de la statistique (INS) ont fait preuve d'une grande résilience et pris des mesures pour assurer la continuité et la qualité de leur production statistique.

L'ANSD n'est pas en reste et, malgré les perturbations liées à la pandémie assure la mise en œuvre des programmes statistiques grâce à une réelle capacité d'adaptation. Sur le plan organisationnel, l'ANSD s'est d'abord adaptée pour se conformer aux mesures barrières édictées afin de protéger son personnel, en aménageant les horaires de travail, en mettant en télétravail les personnes vulnérables et en veillant à la tenue des réunions via différentes plateformes en ligne pour assurer la continuité des activités. Chaque fois que ces réunions ont lieu au bureau, les règles de distanciation physique sont respectées et le nombre de participants limité. D'autre part, sur le plan méthodologique l'ANSD a adapté sa méthodologie de collecte auprès des populations, dont la collaboration est essentielle en tant que fournisseurs de données aussi bien au sein des ménages qu'au niveau des entreprises, en privilégiant les enquêtes par téléphone.

Ainsi, durant l'année 2020, malgré les conditions inédites, les activités de l'agence ont essentiellement été axées sur le renforcement de son leadership, l'élargissement de la couverture de la production statistique et l'amélioration des capacités statistiques et de la politique de diffusion.

De même, cette année 2021 devrait être marquée par une production statistique abondante et des activités phares qui aideront à mieux positionner

l'ANSD dans son rôle de coordonnateur du Système Statistique National (SSN). Des projets prioritaires tels que le projet de rénovation des comptes nationaux, la cartographie du recensement général de la population et de l'habitat sont en cours de préparation. Aujourd'hui plus que jamais, l'ambition de l'ANSD est de mettre à la disposition des décideurs et utilisateurs une information statistique de qualité, complète et produite dans les délais.

Ce numéro du bulletin trimestriel Le Phare, consacre son dossier à l'indice d'autonomisation des femmes. L'objectif principal de cet outil est de mettre à disposition un instrument de mesure de l'autonomisation des femmes. Il permet ainsi d'identifier les discriminations produites dans leur mise en œuvre et d'apporter les correctifs nécessaires d'une part et d'autre part d'assurer l'appropriation de la partie nationale mais aussi de mesurer les effets et l'impact des politiques publiques. Cet outil de suivi et d'évaluation des politiques publiques qui intègre parfaitement la dimension genre, a été conçu dans le prolongement du système actuel de suivi trimestriel, semestriel et annuel en vigueur.

Ce numéro rend aussi hommage à Feu Pierre Ndiaye, grand commis de l'Etat, Secrétaire général du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération qui a tiré sa révérence le 23 décembre 2020. Je salue ici la mémoire d'un homme discret et d'une grande humilité, un statisticien hors-pair qui a beaucoup œuvré pour la Statistique et contribué grandement à la stabilité sociale de l'ANSD. L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse économique Pierre Ndiaye (ENSAE) porte désormais son nom.

Bonne lecture!

Hommage à Feu M. Pierre Ndiaye



Feu Pierre Ndiaye, serviteur infatigable de l'Etat qui a consacré sa vie au service du Sénégal nous a quitté le 23 décembre 2020. Pour paraphraser Monsieur le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération qui lui a rendu un vibrant hommage en parlant d'« un collaborateur exceptionnel, brillant, dévoué à la tâche (...) un homme d'une très grande courtoisie », SG, comme nous l'appelions, a été la cheville ouvrière de l'élaboration de tous les documents de planification du développement économique et social de ces dix dernières années et plus récemment l'artisan et l'architecte du processus de conception du Plan d'Actions Prioritaires II ajusté et accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie sénégalaise.

Nous, collègues et cadets dans la profession, l'avions côtoyé depuis plus d'une décennie depuis qu'il a été nommé Directeur de la prévision et des études économiques en 2010, après plusieurs années de carrière à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). M. Ndiaye était un abreuvoir et faisait toujours preuve d'une empathie sans commune mesure avec sa modestie légendaire. Il aimait la ponctualité et l'assiduité au travail. A cet effet, il a fait installer des horloges dans les couloirs de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) pour rappeler à chacun l'impératif de résultat dans des délais appropriés. D'aucuns voyaient un embellissement des locaux, que nenni, il voulait, dans la discrétion, sans rien imposer de façon non ostentatoire, que ses collaborateurs soient bien conscients des horaires de travail et surtout des délais de production.

Il appréciait aussi la sobriété. Lorsqu'en janvier 2014, le Ministre de l'Economie et des Finances, réunit une vingtaine d'experts sénégalais dans un hôtel à Dakar pour élaborer la synthèse du PAP I du Plan Sénégal Emergent (PSE), devant servir de document-cadre de référence en matière de politique économique et

sociale à présenter à la Communauté internationale lors du Groupe Consultatif de Paris tenu les 24 et 25 février 2014, M. Ndiaye alla commander du thé « ataya » à la réception pour motiver le groupe de travail. Qu'elle ne fut sa surprise d'apercevoir la quantité servie dans les tasses et la note salée correspondante qu'il fallait régler. Il raconta sa mésaventure à l'assistance, sa désapprobation et réaffirma sa doctrine en faveur d'une dépense publique efficiente. A la suite de cette expérience, l'équipe de travail se déplaça dans les locaux de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) pour poursuivre les travaux dans la sobriété et la préservation des deniers publics.

Nous retenons de lui une grande humilité malgré sa position. Il a toujours cultivé une démarche conciliante. Par exemple, lors des séances de validation, lorsqu'il constatait qu'il y avait de nouveaux collaborateurs, il n'hésitait pas à faire une genèse succincte du processus, avec pédagogie et pertinence avant de démarrer les travaux. Pour lui, cette démarche permettait d'engranger un temps précieux en facilitant une bonne appropriation et surtout une meilleure participation des nouveaux participants ayant rejoint les travaux.

La décision du Président de la République d'honorer la mémoire de l'illustre disparu, en rebaptisant l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE) de Dakar en son nom propre servira, sans aucun doute, d'exemple et de référence aux jeunes statisticiens africains.



Par **M. Mouhamadou Bamba Diop**,
Directeur général de la Planification
et des Politiques Economiques

Changements à la tête de l'ANSD

Dr. Allé Nar Diop, Nouveau Directeur général de l'ANSD

Monsieur Allé Nar Diop est Docteur en Économie Appliquée, Inspecteur du Trésor, Ingénieur Statisticien Économiste (ISE), Actuaire et Maître de conférences Titulaire à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université Cheikh Anta Diop (FASEG-UCAD).



Il est actuellement le Directeur général depuis novembre 2020. Avant d'être nommé directeur de l'Agence, il a occupé le poste de Directeur général adjoint (DGA) de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie d'avril 2018 à novembre 2020. Le nouveau DG a une expérience professionnelle remarquable ; en effet, il a été entre autres, Fondé de pouvoir du trésorier payeur de Kaolack (Sénégal), Professeur de Macro dynamique et d'Economie publique à l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique Pierre Ndiaye (ENSAE), consultant en statistique et économie de l'Education à la Banque mondiale, consultant à l'IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale) sur l'impact de l'aide public au développement sur la productivité agricole, Maître de conférences Titulaire à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) et Coordinonateur du master 1 et 2 d'ingénierie Statistique Economique et Financière.

Avant d'intégrer l'ANSD comme Directeur général adjoint, M. Allé Nar Diop était Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) et représentant du Ministre de l'Economie des Finances et du Plan aux conseils d'administrations de Dakar DemDikk, des Aéroports

du Sénégal et de SENBUS Industrie. Il a également fait plusieurs publications scientifiques.

Abdou DIOUF, Nouveau Directeur général adjoint de l'ANSD



Le nouveau Directeur général adjoint de l'ANSD, Abdou DIOUF, Prési (en référence au président Abdou Diouf), comme l'appellent familièrement ses connaissances, est un ingénieur statisticien économiste (ISE). Particulièrement rigoureux et compétent, M. Diouf est également titulaire d'une maîtrise en mathématiques appliquées obtenue en 1999 à la faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD, d'un certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement secondaire (CAES) de l'ancienne école normale supérieure et d'un diplôme d'ingénieur des travaux statistiques (ITS) de l'ENSEA d'Abidjan. Ancien Professeur de Mathématiques au Prytanée militaire Charles N'Tchoréré, M. Diouf a servi à l'ANSD, à la Direction des statistiques économiques et de la comptabilité nationale et au Service régional de la statistique et de la démographie de Ziguinchor. Après un bref séjour, de deux ans, au Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD), dans la conception et la réalisation des études financières et socio-économiques du projet BRT. Monsieur Diouf revient à l'ANSD où il occupe tour à tour, à partir de 2017, les fonctions de Conseiller du DG de l'ANSD et de Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique Pierre Ndiaye (ENSAE), avant sa nomination au poste de Directeur général adjoint de l'ANSD en décembre 2020.

Par **Absa Kane**, CELCOM

Visite des services par le nouveau DG

Suite à sa nomination, le DG de l'ANSD a effectué une visite auprès de toutes les Directions et services de l'agence. Cela a permis au Directeur général de visiter les bureaux, rencontrer le personnel et échanger avec lui sur le cadre de travail, les contraintes rencontrées mais aussi de dégager des pistes de solution. Le Directeur général a aussi, durant ses rencontres, partagé les priorités en terme de programme de travail et invité l'ensemble du personnel à collaborer en parfaite synergie pour continuer à faire de l'ANSD une institution performante et rayonnante.

En dehors de l'ANSD le Directeur général a aussi effectué des visites de courtoisie et de travail auprès de certains partenaires de l'Agence. Ce fut le cas de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE), la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA) et la Délégation générale à la Protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN).



Visite du DG à la Direction du management de l'information statistique de l'ANSD



Visite du DG à la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA)

Visite des parlementaires à l'ANSD

Une séance de travail entre l'ANSD et des parlementaires de la Commission des Affaires économiques s'est tenue le mercredi 13 janvier au siège de l'agence.

Cette rencontre a été pour l'ANSD l'occasion de faire une présentation aux parlementaires sur le cadre réglementaire et législatif qui régit l'Agence, sa mission

de productions de données, de formation et de renforcement de capacités des acteurs du système statistique national (SSN) et de coordination du SSN. La réunion a aussi permis d'échanger sur des axes potentiels de collaboration entre l'ANSD et l'institution parlementaire, notamment la mise en place d'un système de partage des rapports périodiques de l'ANSD, la mise en place du réseau des parlementaires amis de la statistique et l'organisation de séances de renforcement de capacités pour une meilleure appropriation des publications socio-économiques de l'ANSD par les parlementaires.

Observatoire Population, Santé et Environnement

(OPSE) :

Collecte, archivage et documentation des enquêtes réalisées ces 5 dernières décennies dans les observatoires de population de Bandafassi, Mlomp et Niakhar.

Au Sénégal, un ensemble de sites d'observation en population et santé produisent depuis de nombreuses décennies des données de qualité et constituent un patrimoine scientifique unique en Afrique.

Dans le cadre de sa collaboration avec les instituts de recherche, l'ANSD a intégré le consortium OPSE (Observatoire Population, Santé et Environnement) sous la houlette de l'Institut Recherche et Développement (IRD). Le consortium a permis de réunir autour de la problématique des données en population, environnement et santé, 13 partenaires dont 10 acteurs sénégalais.

Dans le programme retenu par le consortium, figure le projet de rendre visibles et accessibles les données et les résultats de la recherche passée et d'adopter de bonnes pratiques de gestion des données (selon les principes FAIR) pour la recherche à venir. Cette action vise à ouvrir les données et les résultats de la recherche qui ont été produites au cours des 5 dernières décennies dans les observatoires de population de Bandafassi, dans la région de Kédougou, Mlomp, dans celle de Ziguinchor et Niakhar, dans la région de Fatick. Ces trois localités ont en commun un suivi de population large permettant la production des indicateurs démographiques de base (fécondité, mortalité, migration, nuptialité) sur le long terme.

Cette action concerne les enquêtes en population (démographie, économie, sociologie, nutrition, comportements de santé) conduites par plus d'une vingtaine de scientifiques et leurs étudiants. A cet effet, le Bureau de Gestion des Bases de Données de la Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données, travaille conjointement avec la Division de la Documentation, de la Diffusion et de la Relation avec les Usagers dans la mise en œuvre de cette activité, dans la formation et l'encadrement de l'assistante recrutée par l'IRD, en charge de l'archivage et de la documentation des enquêtes selon les normes internationales (DDI et Dublin Core). Ce travail permettra d'enrichir d'avantage le catalogue de l'ANSD (ANADS – <http://anads.ansd.sn>).

Par **Alain F. Diatta**

Signature d'un Protocole de partenariat pour la mise en place d'un centre d'accès aux données à l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ)

L'ANSD vient de signer une convention de partenariat avec la Bibliothèque universitaire de l'Université Assane Seck de Ziguinchor pour la mise en place d'un centre d'accès aux données. L'objectif principal du projet est de mettre en place une Salle de données au sein de l'espace universitaire de l'UASZ. Plus précisément, ce centre de ressources serait logé au sein de la Bibliothèque centrale (BU) de l'UASZ afin d'encourager l'exploitation et l'utilisation des données produites par l'ANSD à des fins d'analyse et de recherche, de faciliter les procédures d'accès aux bases de données pour les chercheurs, de réduire les délais de traitement des requêtes, mais également, de renforcer le partenariat entre l'ANSD et le milieu de la recherche en contribuant au développement de la culture statistique.

Ce partenariat fait suite à celui déjà mis en place avec la Bibliothèque universitaire de l'UCAD à Dakar. L'ANSD vise à long terme d'élargir la mise en place de ces centres d'accès aux données à d'autres régions du Sénégal.

Le nouveau portail intranet de l'ANSD : un outil pour le travail collaboratif

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est chargée d'assurer la coordination technique des activités du Système statistique national (SSN) et de réaliser elle-même les activités de production et de diffusion des données statistiques. La bonne exécution de ces missions dépend largement de la disponibilité d'un système d'information performant et sécurisé dans un environnement technologique fortement évolutif.

Le système d'information de l'Agence a été mis en place dans ce contexte et fonctionne sur la base d'une vision axée sur l'intégration, l'interfaçage, la performance, la disponibilité et la sécurité des informations statistiques. C'est dans ce cadre que le Deuxième Schéma Directeur Informatique (SDI) de l'ANSD a été élaboré et validé en 2019 avec comme objectif principal, l'automatisation des processus métiers.

La Direction du Management de l'Information Statistique (DMIS) en charge de la mise en œuvre du SDI, a ainsi demandé à toutes les directions et cellules de l'Agence, de faire parvenir leurs besoins d'assistance en termes de développement d'applications. Les demandes reçues ont été traitées et regroupées par thématique. Sur la base d'un suivi rigoureux en présentiel et en télétravail, les applications prévues pour cette première phase ont été développées et les validations faites en rapport avec les services demandeurs.

Dans le but de renforcer la sécurité des données d'échanges et de rendre unique les authentifications des utilisateurs, toutes ces applications ont été regroupées dans un seul portail, l'Intranet de l'ANSD. La nouvelle plateforme Intranet se présente ainsi avec de nombreuses nouvelles fonctionnalités et a été conçue avec le clair objectif d'améliorer la communication interne entre tous les agents de l'ANSD. Les usagers trouveront des fonctionnalités destinées à faciliter son accès et à trouver plus facilement les contenus pouvant les intéresser.

Parmi les nouvelles fonctionnalités, nous pouvons noter :

- l'unification des authentifications (même compte de messagerie) pour l'accès aux autres plateformes (Sygec, JDE, Agram, Mail ANSD, etc...);
- le Blog de discussion : grande innovation qui permet de débattre de diverses problématiques liées à l'environnement de travail, aux outils de travail, et bien d'autres sujets d'actualités ;

- l'automatisation de la gestion des congés ;
- s'informer sur les grandes décisions publiques issues de la réunion du conseil de surveillance ;
- suivi des projets, des dossiers de marchés et du budget disponibles directement sur la plateforme selon le profil de l'utilisateur ;
- suivi des demandes d'informations et de reprographes pour les services en relation avec les usagers ;
- la possibilité de partage de documents entre les différents utilisateurs, et selon les Divisions, Bureaux etc. ;
- la possibilité d'envoyer des demandes d'assistance à la DMIS ou à la DAGRH directement sur la plateforme ;
- l'application de suivi du Programme de Travail Annuel (PTA) de la CPCCI ;
- l'accès au menu du restaurant, entre autres fonctionnalités.

La nouvelle plateforme Intranet se veut collaborative et avec ses nouvelles fonctionnalités, elle permettra de créer plus d'interactions entre les agents de la même direction mais aussi entre les différents services de l'ANSD. Elle fait du partage de contenus et de l'accessibilité de l'information une priorité et vise à améliorer l'expérience de travail des agents de l'ANSD.

Elle a été lancée officiellement le 15 février dernier lors d'une journée de l'Intranet, avec des sessions de présentation et d'échanges autour de ce nouvel outil innovant.

Par Dr **Bourama Mane**,
DMIS



Une nouvelle équipe dirigeante pour accompagner la Direction générale

Nommé Directeur général de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie le 18 novembre 2020 par décret n° 2020-2245, Monsieur Allé Nar Diopa apporté des changements au niveau du Top Management de l'Agence aussitôt après sa prise de fonction. Le Phare n° 11 revient brièvement pour vous sur les parcours de la jeune équipe qui « dirige » aujourd'hui l'ANSD.

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>M. Birane Cissé C'est le nouveau patron de la Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines. Précédemment, Monsieur CISSE occupait les fonctions de Chef de la Division de l'Administration générale. Arrivé à l'ANSD en août 2018, M. CISSE a désormais la lourde mission de gérer une direction se singularisant par son caractère transversal.</p> | <p>M. Mamadou Ngalgou Kane Sa progression vers les hautes responsabilités de l'ANSD est révélatrice du parcours d'un technicien brillant et rigoureux. Successivement Chef de Bureau, Chef de Division de la Comptabilité nationale, des Synthèses et Etudes analytiques, Monsieur Mamadou Ngalgou Kane, est nommé Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale (DSECN).</p> |
| <p>M. Idrissa Diagne Il a désormais la lourde mission de préserver l'image et la bonne réputation de la prestigieuse Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique Pierre Ndiaye (ENSAE). Monsieur Idrissa Diagne est Ingénieur Statisticien Economiste de formation nommé Directeur de l'ENSAE en décembre 2020. Enseignant permanent dans cette école, M. DIAGNE fut auparavant agent à la DSECN.</p> | <p>Dr. Samba Ndiaye Démographe de formation, sa compétence et son sérieux lui ont permis d'avoir été Chef de Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) de Dakar puis, Chef de la Division du Recensement et des Statistiques démographiques avant d'être promu au poste de Directeur des Statistiques démographiques et sociales (DSDS).</p> |
| <p>M. Oumar Fall Réputé pour sa rigueur et sa discrétion, M. Fall est le nouveau Directeur du Management de l'Information Statistique, poste qu'il a obtenu après un appel à candidatures. Précédemment Chef de la Division des systèmes d'information et des bases de données, M. Fall est à l'ANSD depuis 2006.</p> | <p>Mme Awa Diop Arrivée à l'ANSD en 2015 dans le cadre du Projet de Rénovation des Comptes nationaux en tant que Chargée de communication, madame Gaye Awa DIOP s'est distinguée par son sens d'initiatives et son professionnalisme. La native de Linguère est nommée Conseiller du DG en charge de la Communication.</p> |
| <p>M. Jean Rodrigue Malou Entré à l'ANSD en 2011, Ingénieur Statisticien Economiste de formation, M. Malou a démarré sa carrière professionnelle à la Division des Statistiques sociales et du Suivi des Conditions de vie et de la Pauvreté. En janvier 2018, il est nommé chef du SRSD de Ziguinchor poste qu'il occupa pendant trois ans avant d'être promu à la stratégique fonction de conseiller du DG chargé de la Coordination de l'Action régionale, en décembre 2020.</p> | <p>M.Omar Sène Ingénieur Statisticien Economiste, après un séjour en tant qu'enseignant permanent à l'Ecole nationale des Statistiques et de l'Analyse économique Pierre Ndiaye, Monsieur Sene est nommé Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination statistique et de la Coopération internationale.</p> |
| <p>M. Moussa Ndoye D'abord agent au service de l'audit interne, M. Ndoye, discret et travailleur a servi comme assistant au Contrôle de gestion, avant d'être nommé Contrôleur de gestion de l'ANSD.</p> | <p>M. Jean Paul Diagne Ingénieur Statisticien économiste de formation, précédemment Chef du Bureau des Statistiques sectorielles, est nommé Chef de la Division des statistiques économiques en décembre 2020.</p> |
| <p>M. Adjibou Oppa Barry Précédemment Chef du SRSD de Saint Louis, M. Barry, Ingénieur Statisticien Economiste de formation a rejoint le siège suite à sa nomination comme Chef de la Division des Statistiques sociales et du Suivi des Conditions de vie et de la Pauvreté à la DSDS.</p> | <p>M. Atoumane Fall Monsieur Atoumane Fall est entré à l'ANSD en décembre 2009. Doctorant en Démographie, M. Fall a été nommé au poste de chef de la Division du Recensement et des Statistiques démographiques. Avant cette promotion, Atoumane Fall était expert au sein de cette Division.</p> |
| <p>Dr. Bourama Mané Il monte d'un palier dans la hiérarchie de la Direction du Management de l'Information statistique. Dr Bourama Mané précédemment Chef de Bureau de l'Information du Développement des Applications et des Réseaux, est nommé Chef de la Division des Systèmes d'Informations et des Bases de Données en janvier 2021.</p> | <p>Mme Penda Amar Elle quitte la production pour rejoindre l'administration. Ingénieur des Travaux statistiques et titulaire d'un Master en statistiques et économétrie Madame Balde Penda Amar précédemment en service à la Direction des statistiques économiques et de la Comptabilité nationale est nommée le 01 février 2021 Chef de la Division de l'Administration générale.</p> |
| <p>M. Malick Diop Précédemment expert au Bureau de la Comptabilité nationale, Malick Diop, Ingénieur Statisticien Economiste, a été promu au prestigieux poste de Chef de la Division de la Comptabilité nationale, des Synthèses et Etudes analytiques de la Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale (DSECN).</p> | |

Par **Babacar Sabou DIATTA**,
Chef de Bureau des Relations sociales

L'IAF :

**UN NOUVEL INDICE POUR EVALUER LE DEGRE
D'AUTONOMISATION DES FEMMES AU SENEGAL**

L'autonomisation des femmes, une priorité des Etats



Depuis plusieurs décennies, la promotion et l'autonomisation des femmes sont devenues une des priorités majeures des Etats. Le cinquième Objectif de Développement Durable (ODD5) qui ambitionne l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme matérialise l'importance accordée à l'amélioration des conditions de vie de la femme. Dans le contexte du Sénégal, malgré une légère dominance de la population féminine (50,1%) en termes d'effectif, leur contribution à l'activité économique reste encore faible (taux d'activité de 71,7% chez les hommes contre 52,9% chez les femmes). Dans le souci d'atteindre les objectifs fixés au niveau mondial, le gouvernement du Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), place la promotion de l'équité et de l'égalité de genre comme l'un des principes devant accompagner le processus de développement économique et sociale.

Le Sénégal s'inscrit parfaitement dans une dynamique de réforme aux niveaux politique et institutionnel. Cette stratégie va permettre aux décideurs d'assurer l'intégration du genre dans tous les politiques et programmes de développement.

Si nous voulons assurer la paix, réduire la pauvreté et faire croître nos économies, nous devons promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Si des progrès sont réalisés au cours des dernières décennies en matière d'égalité des sexes, le problème demeure entier en ce qui concerne l'autonomisation des femmes. Cette dernière est définie par les Nations unies à partir des cinq critères suivants : le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste au niveau national et international. En somme, l'autonomisation peut être définie comme étant l'ensemble des changements nécessaires pour qu'une femme jouisse de tous ses droits fondamentaux. Se pose alors la question de savoir comment estimer qu'une femme est autonome ou alors par rapport à une société donnée, comment savoir si l'autonomisation de la femme est acquise au sein de celle-ci ?

Ainsi, dans le but de répondre à ces interrogations, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), avec l'appui du Centre d'Études de Politique Internationale (CeSPI), a commencé à travailler depuis 2015, dans la conception de l'Indice de l'Autonomisation des Femmes (IAF) au Sénégal. L'élaboration de cet indice résulte de l'exploitation de différentes méthodologies appliquées au niveau international, notamment celle permettant de calculer le Social Institutions and Gender Index (SIGI).

La mise en œuvre et le suivi de l'indice de l'autonomisation des femmes entrent dans le cadre des activités du Projet d'Appui à l'Élaboration, au Suivi et Évaluation des Politiques Publiques sensibles au Genre (PASEMEPP). Ce projet a été implémenté par le bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest d'ONU-FEMMES et financé par la Coopération Italienne. Le PASEMEPP a été mis en place pour une meilleure opérationnalisation de la Stratégie nationale d'Équité et d'Égalité de Genre du Sénégal (SNEEG).

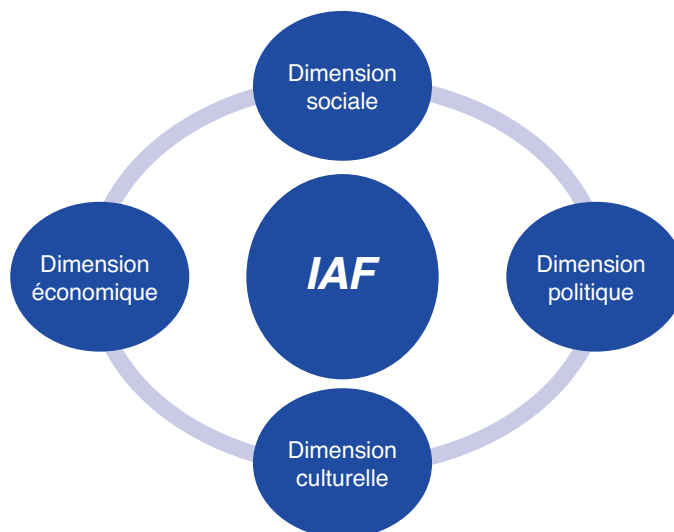
Quelques caractéristiques de l'IAF

L'objectif principal de cet outil est de mettre à disposition un instrument de mesure de l'autonomisation des femmes. Il permet ainsi de mesurer l'impact des politiques, d'identifier les discriminations produites dans leur mise en œuvre et d'apporter les correctifs nécessaires d'une part et d'autre part d'assurer l'appropriation de la partie nationale. Ce système de suivi-évaluation des politiques publiques, en prenant en compte la dimension genre, a été conçu dans le prolongement du système actuel de suivi trimestriel, semestriel et annuel en vigueur. Il permet de ce fait une appropriation sans réserve par les institutions nationales.

Caractère multidimensionnel de l'indice

Une des caractéristiques essentielles de l'IAF est son caractère multidimensionnel. En effet, cet indice résulte de la synthèse de quatre dimensions, toutes interdépendantes et concourantes dans la transformation de la société.

Figure 1 : Dimensions constitutives de l'IAF



Ainsi, la dimension sociale est associée à sept composantes, la dimension économique à trois composantes, la dimension culturelle à cinq composantes et enfin la dimension politique associée à quatre composantes. Chacune de ces composantes est à son tour subdivisée en sous-composantes.

¹ ANSD, Projections démographiques 2019.

² ANSD, Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal 2019

Figure 2 : sous indicateurs pris en compte dans le calcul de l'IAF

| DIMENSIONS | COMPOSANTES | SOUS-COMPOSANTES |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CULTURELLE | Participation à la production culturelle Contrôle de la production culturelle Tendances culturelles Vie culturelles et utilisation du temps Technologie et médias | Production culturelle : recherche Production culturelle : production artistique Production culturelle : médias Bénéfices par les activités culturelles Stéréotypes sexistes Contrôle du temps Accès/Utilisation des TIC-Médias |
| SOCIALE | Education | Ressources éducatives Formation supérieure Formation professionnelle Scolarisation Education de base |
| | Santé | Maladies Handicap Santé des enfants Santé maternelle Santé de base |
| | Sécurité et violence | Trafic de personnes et prostitution Harcèlement sexuel Violence dans la famille Sécurité personnelle |
| | Droit de la famille | Autorité parentale Droits personnels dans le mariage Polygamie Choix de mariage autonome |
| | Nutrition et vie saine | Sécurité alimentaire Nutrition des enfants Facteurs de risques pour la santé |
| | Reproduction et santé sexuelle | Hygiène menstruelle Mutilations génitales féminines Autonomie sexuelle et dans la reproduction |
| | Participation à des groupes sociaux | Vie religieuse Fréquences et qualité des interactions |
| | ECONOMIQUE | Emploi et protection sociale |
| Ressources économiques | | Habitation Contrôle des actifs non fonciers et moyens de production Droit de succession Contrôle des actifs fonciers Contrôle des actifs financier |
| Pauvreté économique | | Marginalisation sur le marché du travail Pauvreté monétaire |
| POLITIQUE ET DROITS CIVILS | Prise de décisions et voix dans la vie publique | Voix publique individuelle Participation à la vie des OSC Position de leader dans les OSC Position de leader dans l'AP Leadership politique |
| | Liberté de circulation et d'établissement | Autonomie de mouvement Domicile |
| | Justice équitable | Disparité de jugement Accès aux services de justice |
| | Libertés politiques | Participation politique |

Prise en compte des niveaux de réalités différentes

Une autre caractéristique de l'IAF est la prise en compte de la distinction entre trois niveaux de réalité. Ces dernières sont interdépendantes et s'influencent mutuellement. Cependant, il n'est pas possible d'indiquer arbitrairement la prévalence de l'un ou l'autre ou d'établir un lien de causalité rigide. Il s'agit essentiellement :

- du niveau factuel (de facto) et empirique de la réalité ;
- du niveau subjectif (de habitu) de la réalité ;
- du niveau législatif (de iure) de la réalité

Prise en compte de niveaux institutionnels différents

Dans la même démarche, on peut souligner la prise en compte, dans la détermination de cet indice, du niveau institutionnel le plus pertinent possible, pour un meilleur ciblage des actions politiques afin d'influer directement et plus facilement le changement dans chaque dimension et composante du processus d'autonomisation. Il s'agit comme niveau institutionnel de :

- la famille,
- les entreprises et les marchés,
- l'État et l'administration publique,
- la société civile,
- la communauté sociale la plus proche (village, réseaux locaux).

Comment est calculé l'IAF?

Le calcul de l'IAF nécessite l'exploitation de diverses sources de données. Il s'agit de données d'enquêtes (telles que l'Enquête démographique et de santé, l'Enquête nationale sur l'emploi, l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, ...), de données de Recensement général de la population et de l'habitat et de données administratives, entre autres. Les sous composantes susmentionnées permettent de ressortir des indicateurs à calculer en tenant généralement

compte du rapport situationnel homme/femme.

Dans la pratique, chaque indicateur prend une valeur allant de 0 à 1. Un indicateur qui vaut 0 équivaut à une pire situation en matière d'autonomie de la femme. En revanche, un indicateur qui vaut 1 signifie qu'il y a parfaite autonomie de la femme. Une fois les indicateurs calculés, l'indice de l'autonomisation de la femme (IAF) se détermine par la moyenne arithmétique de l'ensemble de ces indicateurs.

La mise en place de cet indice de l'autonomisation de la femme rentre en droite ligne avec le cinquième Objectif du Développement durable (ODD-5) qui vise à Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes. La valeur ajoutée de l'IAF est de pouvoir situer l'état actuel de l'autonomisation des femmes dans la société sénégalaise. De ce fait, il aide à promouvoir les réformes les plus appropriées et à fixer les priorités d'action en identifiant les institutions clés dans la perspective de l'atteinte de cet objectif (ODD-5). Cependant, au regard de la complexité de son calcul, la participation et/ou la collaboration des entités en charge des questions en rapport avec le genre en particulier, et de l'ensemble du système statistique national en général, est requise notamment dans la collecte et la mise à disposition des données.

Quels sont les résultats obtenus?

Du fait de la faiblesse des informations sur les variables de habitu et de la prise en compte des aspects relatifs au niveau de iure, l'indice s'est beaucoup plus focalisé sur le niveau de facto.

Au total, le nombre de variables pris en compte dans l'IAF est de trois cent vingt-quatre (324) dont deux cent six (206) totalement renseignés, soit un taux de renseignement de soixante-trois virgule six pour cent (63,6%). Les dimensions économique et sociale sont les mieux renseignées (respectivement 86,5% et 84,6% de variables renseignées).

Tableau : Résultats par dimension pour l'année 2019

| Dimensions | Composantes | Indice | Indicateurs prévus | Indicateurs calculés | % d'Indicateurs calculés | Var. prévues | Var. calculées | % de var. calculées |
|--------------------------------|---------------------------------|-------------|--------------------|----------------------|--------------------------|--------------|----------------|---------------------|
| SOCIALE | Droit de la famille | 0,31 | 4 | 3 | 75,0 | 8 | 3 | 37,5 |
| | Participation à groupes sociaux | 1,00 | 2 | 1 | 50,0 | 8 | 1 | 12,5 |
| | Sécurité et violence | 0,56 | 4 | 3 | 75,0 | 19 | 11 | 57,9 |
| | Reproduction et santé sexuelle | 0,51 | 3 | 2 | 66,7 | 7 | 6 | 85,7 |
| | Santé | 0,70 | 5 | 5 | 100,0 | 19 | 17 | 89,5 |
| | Nutrition et vie saine | 0,84 | 3 | 3 | 100,0 | 9 | 5 | 55,6 |
| | Éducation | 0,76 | 5 | 5 | 100,0 | 32 | 31 | 96,9 |
| Total dimension Sociale | | 0,67 | 26 | 22 | 84,6 | 102 | 74 | 72,5 |

| Dimensions | Composantes | Indice | Indicateurs prévus | Indicateurs calculés | % d'Indicateurs calculés | Var. prévues | Var. calculées | % de var. calculées |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------|--------------------|----------------------|--------------------------|--------------|----------------|---------------------|
| ÉCONOMIQUE | Ressources économiques | 0,71 | 5 | 4 | 80,0 | 48 | 29 | 60,4 |
| | Emploi et protection sociale | 0,60 | 9 | 8 | 88,9 | 89 | 71 | 79,8 |
| | Pauvreté économique | 0,63 | 2 | 2 | 100,0 | 15 | 11 | 73,3 |
| Total dimension Économique | | 0,65 | 16 | 14 | 87,5 | 152 | 111 | 73,0 |
| POLITIQUE et DROITS CIVILS | Libertés politiques | | 1 | 0 | 0,0 | 2 | 0 | 0,0 |
| | Prise de décisions et voix dans la vie publique | 0,35 | 5 | 3 | 60,0 | 24 | 9 | 37,5 |
| | Justice équitable | 0,82 | 2 | 1 | 50,0 | 8 | 1 | 12,5 |
| | Liberté de circulation et d'établissement | 0,31 | 2 | 2 | 100,0 | 9 | 4 | 44,4 |
| Total dimension politique & droits civils | | 0,49 | 10 | 6 | 60,0 | 43 | 14 | 32,6 |
| CULTURELLE | Technologie et médias | 0,95 | 1 | 1 | 100,0 | 5 | 5 | 100,0 |
| | Vie culturelle et utilisation du temps | | 1 | 0 | 0,0 | 2 | 0 | 0,0 |
| | Tendances culturelles | | 1 | 0 | 0,0 | 3 | 0 | 0,0 |
| | Participation à la production culturelle | 0,27 | 3 | 1 | 33,3 | 12 | 2 | 16,7 |
| | Contrôle de la production culturelle | | 1 | 0 | 0,0 | 5 | 0 | 0,0 |
| Total dimension Culturelle | | 0,61 | 7 | 2 | 28,6 | 27 | 7 | 25,9 |
| TOTAL | | 0,60 | 59 | 44 | 74,6 | 324 | 206 | 63,6 |

Pour ce premier exercice de renseignement de l'indice, l'IAF se situe à 0,6 au niveau national. En considérant les résultats au niveau des dimensions, la dimension sociale est la plus élevée en matière de promotion du genre avec un niveau de 0,67, suivi de dimension économique (0,65). Avec un niveau d'indice de 0,49, la dimension politique est le talon d'Achille de la promotion du genre. Elle possède le degré le plus élevé d'absence d'égalité de genre. Quant à la dimension culturelle, elle a un niveau de 0,61 d'égalité de genre.

Dossier préparé par **Khady Ba et Ndiouma Faye**
DSDS

Projets communs «Géoportail du Sénégal» et «Plateforme Géospatiale ODD» – l'ANSD et l'ANAT reçoivent le prix SIG (Special Achievement in GIS) lors de la Conférence des utilisateurs Esri 2020.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) ont reçu le prix « Special Achievement in GIS Award » pour l'année 2020 lors de la conférence internationale des utilisateurs, ESRI, qui s'est tenue du 13 au 16 juillet 2020. Cette rencontre internationale se tient annuellement à San Diego en Californie, USA. Mais, pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19, la conférence était entièrement virtuelle.

L'ANSD et l'ANAT ont reçu ce prix pour les projets communs qu'elles ont eu à réaliser. Il s'agit du « Géoportail du Sénégal » qui est une initiative visant à s'appuyer sur les référentiels communs pour fournir des informations fiables sur le pays et la « Plateforme Géospatiale sur les ODD » qui est une initiative de l'UNSD (Division des Statistiques des Nations Unies) et Esri pour soutenir les pays membres du système des Nations unies dans le renseignement des objectifs de développement durables (ODD) à l'aide des outils SIG (Système d'Information Géographique).

Le projet commun a débuté en 2019 avec la plateforme fédérée qui est une initiative des Nations unies pour utiliser la technologie géospatiale dans les processus de démocratisation de l'accès aux données. Le Sénégal faisait partie des sept (07) pays pilotes dans le monde pour la mise en place de cette plateforme sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).



M. Edmond Rodriguez, agent de la DMIS/ANSD, membre de l'équipe projet présentant le Prix SIG



Le géoportail: histoire d'une initiative de transformation numérique

Les logiciels Esri comme ArcGis Online et ArcGis Hub sont utilisés pour faire cet exercice de diffusion des données sous format web SIG.

Ensuite, dans le cadre du projet « Africageoportail » initié par Esri pour aider les pays africains à diffuser les données géospatiales sur les plateformes, le géoportail du Sénégal est mis en place sous la coordination de l'ANAT.





Lien d'accès : <https://senegal.africageoportail.com/>

Tout cela a vraiment été rendu possible grâce à la sortie de la nouvelle génération d'ArcGIS (ArcGIS Online, ArcGIS Hub), pour mettre l'ensemble des fonctionnalités, regroupées dans quelques éléments clés de la technologie ArcGIS.

Problème d'entreprise résolu

Les informations géospatiales ont la capacité d'analyser et de trouver des modèles spatiaux dans les données, de fournir des informations puissantes pour comprendre notre monde et communiquer nos besoins. Ceci est possible grâce à une combinaison de données locales et d'outils géospatiaux avancés, avec une formation incluse pour toute personne travaillant sur les défis géospatiaux.

Les informations géospatiales sont essentielles pour comprendre un marché, l'intelligence opérationnelle, la prise en compte du temps réel et plus encore. Les portails développés permettent de résoudre le problème du suivi-évaluation du développement durable au Sénégal.

Les principes de fonctionnement de la plateforme ArcGIS sont:

- une architecture de solution d'entreprise (ArcGIS Online, ArcGIS Hub) disponible qui transforme les données statistiques nationales et mondiales en information géospatiale à l'aide des services Web accessibles ;
- un modèle de données capable de déployer du contenu sur les indicateurs (ODD, recensement, enquêtes) à l'échelle mondiale, nationale ou locale ;
- une série de produits et d'applications ArcGIS spécifiques permettant un travail collaboratif entre les différents secteurs.

Avancer vers une démocratisation progressive des données

Bien que tous les problèmes technologiques n'aient pas encore été entièrement résolus, l'ANSD et l'ANAT travaillent en collaboration pour réaliser des progrès prometteurs afin de mettre à la disposition des utilisateurs des solutions agiles et sécurisées pour l'accès aux données. La solution de données ouvertes ou Open Data permet par exemple de télécharger et de faire des analyses spatiales et statistiques.

Equipe projet :

| | | |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Oumar FALL (Directeur DMIS/ANSD) | Massogui CISSE (ANSD) | Benilde OUDIANE (ANAT) |
| Bourama MANE (ANSD) | Jean Paul NGOM (ANSD) | Ndeye Maty TALL (Esri Sénégal) |
| Abdoulaye BA (ANSD) | Edmond Rodriguez (ANSD) | Momar THIAM (Esri-Sénégal) |
| Papa Djibril BA (ANSD) | Oumar KA (Directeur DTGC/ANAT) | Fodé DIOUF (ESRI-Sénégal) |
| Abdoulaye SARR (ANSD) | Pascal PALMEURY (Directeur Esri Sénégal) | |
| Ibrahima DIOP (ANSD) | Abdoulaye Karim MBENGUE (ANAT) | |

Par **Pape Djiby BA**,
DMIS

L'INDICE DU CHIFFRES D'AFFAIRES (ICA)



L'INDICE DU CHIFFRES D'AFFAIRES (ICA)

A la suite des nouvelles recommandations internationales, en matière d'élaboration de statistiques d'entreprises, formulées par les Nations Unies en 2008, les Etats membres et la commission de l'UEMOA en vue d'améliorer les statistiques d'entreprise ont entamé en 2015, à travers le Programme Statistique Régional (PSR 2015-2020), un processus de mise en place des indicateurs conjoncturels d'activités suivant ces nouvelles recommandations.

C'est dans ce contexte que l'ANSD, conformément à sa vision de devenir un centre de référence en matière de production et de diffusion d'une information statistique de qualité au service de tous les utilisateurs, s'est engagée dans une trajectoire de développement de la capacité statistique nationale en entamant la refonte des indices des prix de production industrielle (IPPI) et de l'Indice harmonisé de la production industrielle (IHPI). A ces indicateurs s'ajoutent les Indices de Chiffre d'Affaires (ICA) dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services.

Ces innovations majeures assurent une prise en compte des nouvelles recommandations internationales en matière d'élaboration de statistiques d'entreprises mais aussi une meilleure couverture en prenant en compte les changements intervenus dans le tissu industriel du Sénégal. Depuis le deuxième trimestre 2020, la note sur les ICA est publiée et diffusée sur le site de l'ANSD.

Qu'est-ce qu'un indice du chiffre d'affaires (ICA)?

L'indice de chiffre d'affaires (ICA) est un indicateur

conjoncturel. Il permet la mesure à une période bien définie de l'évolution de chiffre d'affaires des entreprises exerçant une activité économique sur le territoire national, dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Il s'intéresse à l'activité marchande des entreprises débouchant sur une commercialisation des biens et services.

L'ICA s'intéresse aux chiffres d'affaires hors taxes des entreprises résidentes qui mènent une activité économique marchande à titre principal ou secondaire dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de la construction. Ces entreprises sont pour la plupart des grandes et moyennes entreprises de ces différents secteurs.

La couverture de l'indice du chiffre d'affaires comprend l'ensemble des activités des sections suivantes de la Nomenclature d'activités et de produits révision 1 pour les Etats membres d'AFRISTAT, NAEMA Rév1:

Section B : activités extractives ;

Section C : activités de fabrication ;

Section D : Production et distribution d'électricité et de gaz ;

Section E : Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution ;

Section F : Construction ;

- Section G** : Commerce ;
- Section H** : Transports et entreposage ;
- Section I** : Hébergement et restauration ;
- Section J** : information et communication ;
- Section K** : Activités financières et d'assurance ;
- Section L** : Activités immobilières ;
- Section M** : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- Section N** : Activités de service de soutien et de bureau ;
- Section R** : Activités artistiques, sportives et récréatives ;
- Section S** : Autres activités de services non classées ailleurs. Les activités agricoles et non marchandes sont exclues du champ de l'ICA.

Quelle est l'utilité d'un ICA ?

Les ICA sont très utilisés dans l'analyse conjoncturelle. Ils constituent des indicateurs importants de la vigueur de l'économie et sont employés, notamment pour répondre à une demande d'information plurielle qui émane :

- des INS pour les travaux de synthèses macroéconomiques et les études ;
- des systèmes statistiques publics, dans le souci d'information sur l'activité économique conjoncturelle ;
- d'organismes internationaux pour un suivi économique d'ensemble ;
- d'agents économiques de la sphère privée ou publique ;
- des Banques Centrales pour les besoins de la politique monétaire, des travaux d'études et de recherche ;
- des chercheurs et étudiants dans le cadre des travaux de recherche (mémoires, thèses, etc.).

Echantillonnage et système de pondération

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de

l'ANSD. Elle est constituée des grandes et moyennes entreprises des différents secteurs concernées actives au 1er janvier de l'année n et qui ont mené des activités au cours de l'année (n-1). La base de sondage est stratifiée par branche d'activité (Division) et selon la taille des entreprises en termes d'effectifs salariés et de chiffre d'affaires.

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du chiffre d'affaires des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé du chiffre d'affaires, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui sont situées en deçà du seuil sont repêchées. Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans la population des entreprises.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Au niveau inférieur (Classe, groupe), les coefficients de pondération sont calculés à partir des chiffres d'affaires hors taxes annuels de l'année de base ou des années de référence. Les valeurs ajoutées aux prix de base de la comptabilité nationale sont utilisées aux niveaux agrégés (Division, Sections, Sections regroupées ou Secteurs). Cependant, ces coefficients de pondérations ne sont pas fixes. Chaque année, ils sont actualisés, par changement de la période de référence. Ce qui permet à l'indice de rester plus proche de la réalité économique.

Quel est le statut de l'ICA

L'ICA provisoire peut être calculé et publié lorsque le degré de couverture (taux de couverture pondéré) atteint 75% du chiffre d'affaires global de l'échantillon. L'ICA provisoire calculé est sujet à une révision dans un délai de trois mois c'est-à-dire avant la publication de l'indice du prochain trimestre. Ce calendrier de révision doit être connu du public.

Par **Dr. Maxime Bruno NAGNONHOU**,
*Chef de la Division des Statistiques
 Conjoncturelles*

Présentation succincte des résultats des comptes nationaux 2018 définitifs et 2019 provisoires

La croissance du PIB du Sénégal ressort à 4,4 % en 2019, après 6,2 % en 2018. Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 4,4% en 2019, après 6,2% en 2018. Cette situation est consécutive au ralentissement des secteurs primaire (4,5%, après 8,1% en 2018), secondaire (3,7%, contre 6,5% en 2018) et tertiaire (4,6%, après 5,4% en 2018).

Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB, a progressé de 1,9%, après une dépréciation de 0,8% en 2018.

Aussi, le PIB nominal s'est-il établi à 13 655 milliards FCFA en 2019, contre 12 840 milliards FCFA en 2018.

1. Évolution des ressources du PIB

La valeur ajoutée du secteur primaire a progressé de 4,5% en 2019 contre 8,1% en 2018. Cette évolution est imputable au raffermissement des sous-secteurs de la pêche et de la sylviculture qui affichent des accroissements respectifs de 7,5% et 3,5% en 2019, après 6,9% et 1,5% en 2018.

En revanche, le dynamisme du secteur primaire a été atténué par la contreperformance de certaines sous-branches de l'agriculture, notamment les « Céréales » (mil (-10%), sorgho (-9%)) et « Arachide et autres oléagineux (sauf graine de coton) » (arachide (-5%)). Par ailleurs, le sous-secteur de l'élevage et de la chasse a aussi faiblement progressé (2,9% en 2019, après 3,8% en 2018).

Globalement, le secteur primaire a contribué à 0,7 point à la croissance en 2019, après 1,2 point en 2018.

La croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire est ressortie à 3,7% en 2019 contre 6,5%

en 2018, imputable à la bonne tenue des branches « construction » (13,3%), « production et distribution d'électricité » (7,4%) et « fabrication de produits chimiques » (6,4%). Toutefois, le ralentissement noté est en liaison avec la contreperformance des branches « activités extractives » (-8,2%) et « raffinage du pétrole et cokéfaction » (-5,9%). Cette régression des activités extractives est l'effet conjugué des baisses de la production de gaz naturel (-43,9%), des « activités de soutien aux industries extractives » (-18,0%) et du repli de la production secondaire de prospection minière, notamment dans le secteur de l'or (-46,4%). En outre, l'évolution des activités de fabrication de produits agroalimentaires a contribué au ralentissement du secteur secondaire. En effet, la valeur ajoutée de la fabrication de produits agroalimentaires s'est amoindrie de 1,6 point en 2019 pour s'établir à 4,3%, sous l'effet de la contreperformance notée dans la fabrication de produits à base de tabac (-12,7%).

Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB s'est établie à 0,9 point en 2019 contre 1,5 point en 2018.



La valeur ajoutée du secteur tertiaire est ressortie en hausse de 4,6% en 2019. La bonne tenue du secteur tertiaire est imputable à la performance des activités financières et d'assurance (12,0% en 2019 après 6,0% en 2018), du transport (6,7% en 2019 contre 6,0% en 2018) et à l'enseignement (5,0% en 2019 contre 2,7% en 2018).

Toutefois, le secteur a enregistré une décélération de 0,8 point par rapport à 2019, en partie liée aux activités spécialisées, scientifiques et techniques qui ont vu leur valeur ajoutée se stabiliser en 2019, après une hausse de 6,5% en 2018.

A cela s'ajoute le ralentissement des activités de service de soutien et de bureau, des activités d'administration publique, des activités pour la santé humaine, action sociale qui affichent une évolution de leurs valeurs ajoutées respectives de 6,1%, 5,6% et 4,5% en 2019 contre 8,6%, 8,5% et 6,3% en 2018.

Compte tenu de son poids dans le PIB réel (51,6%), le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 2,3 points à la croissance économique de 2019, après 2,8 points 2018.

Quant aux taxes nettes sur les produits, elles ont enregistré une hausse de 4,9% contribuant ainsi à la croissance à hauteur de 0,5 point.

2. Évolution des emplois du PIB

Du point de vue des emplois, la consommation finale, principal emploi du PIB réel (82,3%), affiche une

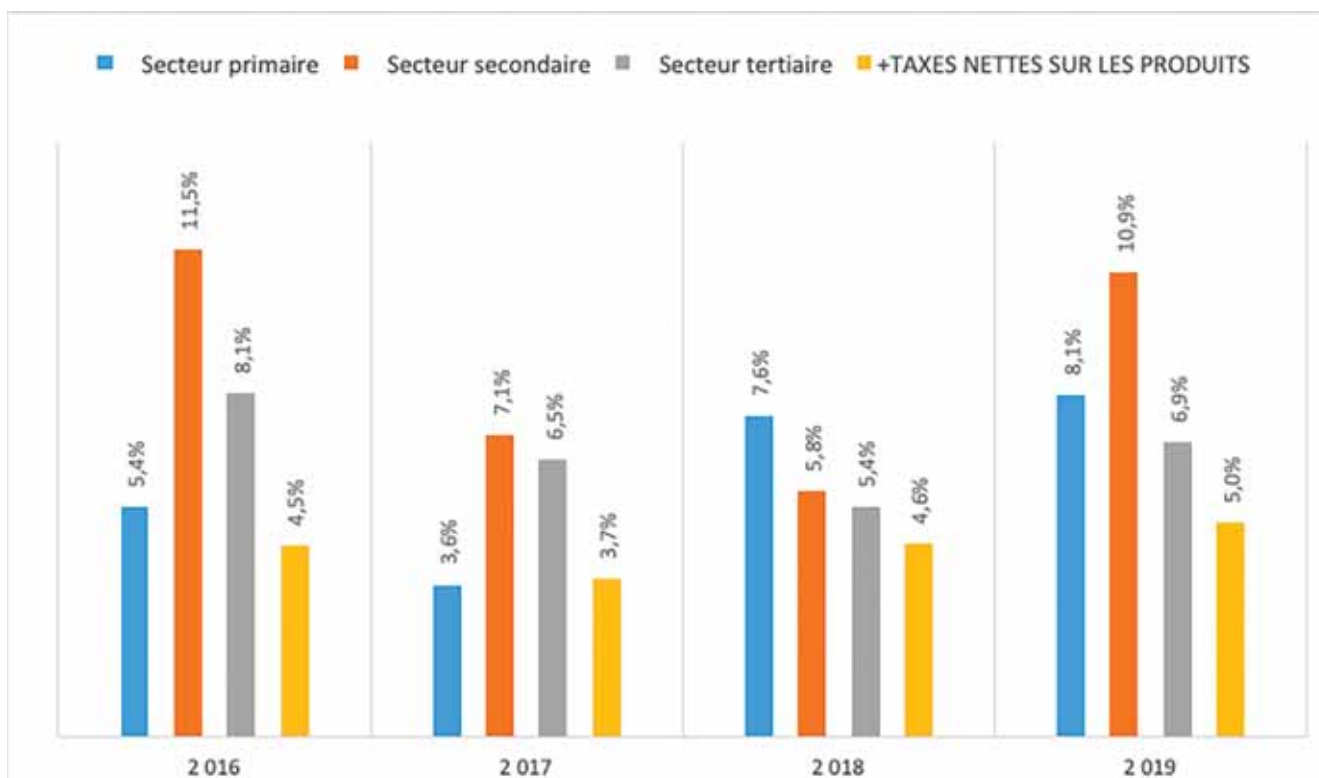
progression de 3,7% en 2019, soit une réduction de 0,8 point par rapport à 2018. Ce ralentissement est en liaison avec le comportement de la dépense de consommation marchande des ménages qui s'est accrue de 3,5% en 2019, après 4,7% en 2018. Toutefois, la tendance baissière a été atténuée par la consommation publique qui a enregistré une progression de 5,5% en 2019 contre 3,5% en 2018. Quant à la Formation brute de Capital fixe (FBCF), elle a progressé moins vite en 2019 (8,4%, après 13,7% en 2018).

Les échanges extérieurs sont caractérisés par la vigueur des exportations (11,2% contre 8,2% en 2018) et un ralentissement des taux de croissance des importations (5,3%, après 9,0% en 2018). Le déficit du solde extérieur des biens et services en valeur s'est amélioré (-1 940,5 milliards en 2019, contre -2 040,5 en 2018).

3. Evolution du revenu national disponible brut

Le Revenu national disponible brut (RNDB) s'est élevé à 14 505 milliards de FCFA, soit une augmentation de 6,3% par rapport à 2018. Le Revenu national disponible brut par tête a progressé de 3,1% en 2019 pour se situer à 895 mille FCFA (soit 1 528 \$ US). La consommation finale en valeur a progressé moins vite (5,1%) que le RNDB. En conséquence, le taux d'épargne nationale s'est bonifié de 0,8 point pour s'établir à 23,9% du PIB en 2019.

Graphique 1 : taux de croissance réel du PIB par secteur d'activité et des taxes



Source : ANSD



Jean Rodrigue Malou, *une force tranquille, chargée de faire des Services régionaux de la Statistique et de la Démographie des fleurons du système statistique national (SSN).*

Le comité de rédaction du Phare a choisi pour ce numéro de s'entretenir avec M. Jean Rodrigue Malou, Conseiller, Coordonnateur de l'Action régionale.

Bonjour M. Malou, pourriez-vous s'il vous plaît vous présenter à nos lecteurs en quelques mots ?

Je m'appelle Jean Rodrigue MALOU, je suis né le 20/07/1983 à Ziguinchor, marié et père de deux enfants. Timide par moment, mais très souvent jovial et d'un abord facile, j'ai passé ma prime enfance à Sédhiou et grandi à Dakar. J'ai présentement l'honneur d'être Conseiller du DG de l'ANSD, chargé de la Coordination de l'Action Régionale (CAR).

Pourriez-vous revenir plus en détail sur votre cursus scolaire et votre parcours professionnel ?

Après avoir obtenu mon BEFM au groupe scolaire Excellence de Keur Massar, j'ai fait mon cycle secondaire au Lycée Galandou Diouf de Mermoz où j'ai obtenu en 2002 mon Baccalauréat série S1. J'ai ensuite poursuivi mes études à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis où j'ai obtenu une Licence en Mathématiques Appliquées et Informatique (MAI). En 2008 j'ai été admis sur concours à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE, ex ENEA), cycle ISE option Mathématique. Au bout de trois longues et intenses années de formation nous avons obtenu le diplôme d'Ingénieur Statisticien Economiste (option évaluation d'impact des politiques

publiques), devenant ainsi la Première promotion des ISE de l'ENSAE du Sénégal.

J'ai intégré l'ANSD en 2011 en tant que chargé d'études et en 2012 en qualité d'expert au Bureau des Statistiques sociales (BSS). Les années passées au BSS m'ont permis d'acquérir une expérience avérée dans les domaines de la conception et la mise en œuvre d'enquêtes, l'exploitation des données et la production de rapports sur des thématiques diverses (Emploi, Pauvreté, Education, etc.). En 2018 j'ai été promu Chef du Service régional de la Statistiques et de la Démographie de Ziguinchor. Dans le souci de me spécialiser sur les questions du marché du travail, j'ai suivi de 2018 à 2019 le « Master of Applied Labour Economics for Development (MALED) » organisé conjointement par le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (ITC-ILO, Turin) et l'Université de Turin.

Vous avez été pendant deux (02) années, Chef de Service du SRSD de Ziguinchor. Qu'avez-vous appris à ce poste, et que vous a-t-il apporté dans votre carrière?

Dans l'exercice de la fonction de Chef du SRSD de Ziguinchor j'ai appris à manager en toute responsabilité une équipe, à planifier et conduire des opérations de terrain. De plus en qualité de membre du Comité technique régional restreint (CTR), j'ai eu le privilège de contribuer à la conception, la mise en œuvre et le suivi des initiatives, projets et programmes mis en œuvre par l'Etat du Sénégal au niveau régional (PSE, RAC, Conférence Territoriale, PDC,...). D'un point de vue moral, le fait de m'être retrouvé à Ziguinchor, m'a quelque peu permis de prendre du recul par rapport à beaucoup d'aspects dans ma vie. J'ai ainsi appris que dans la vie ceux qui réussissent sont ceux qui savent trouver dans des situations apparemment difficiles des raisons d'avancer, transformant ainsi les obstacles en avantages.

Vous venez d'être nommé, Conseiller chargé de l'action régionale, quels sont les défis qui se posent à vous ?

Les défis qui se posent à l'Action régionale sont multiples et sont de trois ordres :

- Institutionnels : redéfinir le statut des Services régionaux de la statistique (SRSD) dans le schéma organisationnel de l'ANSD et du SSN et faire des Services régionaux des entités incontournables dans la coordination et le pilotage des activités du SSN. A ce titre un accompagnement de la Direction Générale devra permettre aux Services régionaux de se positionner comme acteurs centraux du Comité régional de développement (CRD). En vue d'encourager la prise d'initiative, les SRSD bénéficieront d'un accompagnement devant leur permettre de nouer des partenariats avec les collectivités territoriales, structures déconcentrées

de l'Etat, Universités et ONG.

- Logistiques et matériels : L'amélioration du cadre de travail est un facteur essentiel et déterminant la motivation et l'amélioration de la productivité des agents des SRSD. De plus, les SRSD, en tant que représentations et vitrine de l'ANSD au niveau régional, doivent être dotés de moyens logistiques et matériels nécessaires à leur bon fonctionnement. La redynamisation de l'activité des SRSD s'avère être une priorité et requiert une dématérialisation des procédures et une automatisation des processus métiers.

- Organisationnels : Trouver une solution définitive au déficit en personnel qualifié ainsi qu'à la démotivation des agents des SRSD reste le plus grand défi à relever. A ce titre des mesures importantes devront être mises en œuvre :

- initier un vaste plan de mobilité du personnel des SRSD, le systématiser et définir un plan de carrière pour ce dernier ;
- initier des programmes de renforcement des capacités aux profits des agents des SRSD ;
- mettre en place dans le moyen terme des mécanismes d'incitation (financière, plan de carrière) ;
- favoriser l'implication systématique et la responsabilisation des SRSD dans les différentes activités menées à l'échelle régionale ;
- encourager et favoriser la prise d'initiative.

Pouvez-vous nous parler concrètement de votre feuille de route pour l'année 2021, quels sont les grands projets auxquels vous allez vous attaquer ?

Au courant de l'année 2021, les efforts seront plus orientés vers la restructuration des SRSD et la mise en place des conditions de travail et de performance des SRSD. Toutefois des activités phares et innovantes sont prévues ou sont déjà en cours dans la feuille de route :

- mettre en œuvre du plan de mobilité du personnel des SRSD ;
- réaliser des études monographiques sur les productions principales dans chaque région ;
- mettre en place, avec l'appui de l'OCDE, de l'Open Data Platform (ODP) ;
- équiper et réfectionner les SRSD ;
- rechercher des partenariats avec les Collectivité et acteurs locaux (Services déconcentrés, Universités et ONG, ...)
- redéfinir le statut des Service régionaux et l'intégrer dans les réformes des textes de l'ANSD ;
- améliorer la qualité de la production (SES régionales, atlas régionaux, note sur les monographies, etc.) et tenir des CRD de validation et restitution des rapports au niveau régional ;
- Etc.



Avez-vous une anecdote à nous raconter, un événement que vous avez vécu et qui vous a marqué durant votre séjour dans les régions ?

Au départ, j'avais quasiment perçu mon effectuation à Ziguinchor comme un mépris de toute l'expérience et l'expertise que j'avais acquise au Bureau des Statistiques Sociales. En effet, j'étais tombé (comme la plupart des agents de l'ANSD) dans les travers d'une croyance erronée selon laquelle rester au niveau central était beaucoup plus avantageux et valorisant qu'être Chef de Service régional ou agent en région. Les SRSD étant jusque-là perçus comme des entités reléguées au second plan et dont la direction ne requiert que peu de compétences.

Mais dès ma traversée du fleuve Gambien, j'ai commencé à retrouver le sourire à force d'admirer la nature verdoyante de la Casamance. Grâce à l'hospitalité des personnes que je rencontrais, le climat de paix et de tranquillité qui prévalait à Ziguinchor, mes premiers jours et mois sont passés très vite. Mes premiers contacts avec le Comité régional de développement et mon implication dans différentes activités m'ont fait prendre conscience de l'ampleur du travail abattu par les agents des SRSD. Très tôt j'ai pu déconstruire l'idée que j'avais des SRSD et me suis résolu à me donner à fond pour rendre incontournable le SRSD au niveau régional. Au vue de la maturité et de l'expérience que j'y ai acquise j'ai compris que mon passage à Ziguinchor était partie intégrante de mon destin.

Avez-vous une idole, une personne de référence qui vous sert de modèle dans votre quotidien (personnel comme professionnel) et pourquoi?

En réalité dans chaque aspect de ma vie je parviens à trouver une référence. En matière de leadership affirmé et de gouvernance vertueuse par exemple je nourris beaucoup d'admiration pour le Président Rwandais Paul Kagamé. En matière de panafricanisme et d'affirmation identitaire je reste un admirateur de Tomas Sankara.

Parlez nous un peu de Jean Rodrigue, en dehors du travail, quelles sont vos activités ?

En dehors du travail, j'aime pratiquer la natation et jouer au football, même si de plus en plus le temps me manque. Je suis aussi et avant tout un accro des arts martiaux, karaté en l'occurrence (ancien compétiteur et champion universitaire). Ma plus grande passion reste de passer du temps en famille.

Savez-vous cuisiner, notamment les bons plats du Sud du Pays où vous avez séjourné et quel est votre plat préféré?

Je préfère les plats sans bouillons ajoutés et avec peu d'huile tels que le « c'est bon », « kaldou », et les plats à base d'huile de palme et de feuilles de manioc, bref... loin d'être un cordon bleu, je sais tout de même préparer du « niangkatang », enrichi tout de même avec quelques ingrédients!(rires).

Votre dernier mot?

Avec la nouvelle dynamique de territorialisation des politiques publiques, le renforcement des services déconcentrés en ressources matérielles et humaines se pose comme une urgence. L'ANSD, cheville ouvrière du Système Statistique National (SSN), doit prendre les devants et faire de ses services régionaux des structures fortes et capables d'être au cœur du dispositif d'appui à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation rigoureuse des politiques publiques. Tel est l'impulsion à donner aux SRSD. C'est conscient de cela que le Directeur Général a inscrit l'action régionale au cœur de ses priorités et a manifesté une ferme volonté de refaire des Services régionaux des fleurons du SSN.

Pour venir à bout de ces ambitions, une implication de toutes les directions techniques de l'ANSD est nécessaire ainsi qu'un engagement sans faille des agents des SRSD. Avec un mental de fer, des actes justes et un peu de foi et d'espérance, changer notre avenir et le rendre encore meilleur devient chose aisée. La réussite se trouve au bout de l'effort!

M. Malou, Le Phare vous remercie et vous souhaite pleins succès.

*Interview réalisée par **Awa Diop**,
Conseiller, Chargée de la Communication*

Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie

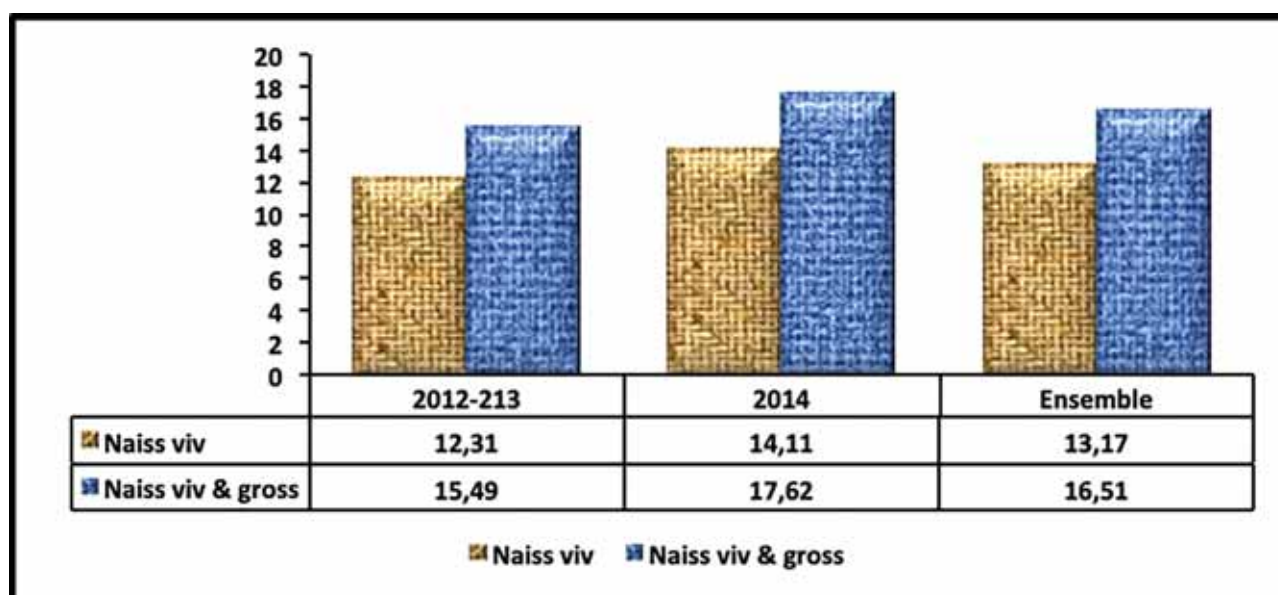
Famille et grossesse précoce au Sénégal

Une grossesse est dite précoce lorsqu'au moment de sa survenance la porteuse est mineure. Cette période est en général située avant l'âge de 20 ans, en d'autres termes pendant l'adolescence. Selon les études, les grossesses précoces sont de plus en plus fréquentes et deviennent un problème prioritaire de santé publique. En effet, une grossesse ou une naissance vivante à cet âge est à risques non seulement pour l'enfant mais pour la maman ou la future maman.

Dans la présente étude, nous nous intéressons au cas particulier des grossesses des adolescentes autrement dit à la grossesse précoce au Sénégal de 2012 à 2014. A ce titre, les études théoriques et empiriques ont révélé de façon générale que la grossesse des adolescentes s'inscrit dans les normes et les valeurs en matière de sexualité, de nuptialité, de famille et de fécondité (Rwenge, 1999, Blum et al., 2013), mais aussi dans un contexte de précarité économique et un contexte politique ou institutionnel. Cependant, il s'agit dans ce travail d'examiner le rôle de la famille dans la survenance des grossesses des adolescentes au Sénégal entre 2012 et 2014 en utilisant les données issues de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) Continue dudit pays. Les résultats révèlent que les grossesses précoces ont une tendance haussière de 2012-2013 à 2014, passant de 15,5% à 17,6%. On note une plus forte proportion d'adolescentes ayant une première naissance vivante (au moins 79%) que celles enceintes de leur premier enfant ceci quelle que soit la période considérée.



Graphique 1 : Niveau et tendance des grossesses et naissances vivantes des adolescentes



Source : Nos calculs issus des données de l'EDS-continue

Par ailleurs et que quelle que soit l'année considérée, les grossesses précoces sont plus un phénomène rural qu'urbain et augmentent globalement avec l'âge de l'adolescente. Elles touchent plus les adolescentes n'ayant aucun niveau d'instruction, celles résidant dans des ménages dirigés par des hommes jeunes, des régions du Sud, du Nord et du Centre.

En revanche, le phénomène touche moins les adolescentes n'ayant aucun lien de parenté avec le CM mais aussi ses propres filles et petites-filles. Le

phénomène a en outre plus d'ampleur chez les adolescentes ayant précocement commencé leur activité sexuelle (Moins de 15 ans), ayant eu leur première cohabitation avant 19 ans, vivant avec leur mari ou partenaire et entretenant des relations sexuelles après ou à n'importe quel période de leur cycle d'ovulation. De plus, la prévalence des grossesses précoces augmente avec le niveau de la fécondité désirée par la femme mais diminue avec son degré de modernité et le niveau de vie du ménage dans lequel elle réside.

Tableau 1 : Niveau et tendance des grossesses précoces des adolescentes selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

| Année | 2012-2013 | 2014 | Ensemble | Année | 2012-2013 | 2014 | Ensemble |
|------------------------------------------|-----------|-------|----------|-------------------------------------------------|-----------|-------|----------|
| Age | | | | Cohabitation avec le partenaire | | | |
| 15 | 1,64 | 0,65 | 1,15 | Célibataire | 1,46 | 3,79 | 2,57 |
| 16 | 8,42 | 6,57 | 7,55 | Vit avec elle | 66,33 | 70,44 | 68,22 |
| 17 | 16,64 | 20,98 | 18,68 | Est ailleurs | 55,4 | 56,63 | 56,01 |
| 18 | 21,37 | 31,62 | 26,3 | Veuve/Divorcée/Séparé | 53,41 | 51,04 | 52,78 |
| 19 | 29,04 | 27,62 | 28,39 | Groupe d'âge à la 1ère cohabitation | | | |
| Grande région | | | | Célibataire | 1,46 | 3,79 | 2,57 |
| Nord | 18,7 | 17,56 | 18,13 | Moins de 19 ans | 61,85 | 64,52 | 63,11 |
| Ouest | 8,13 | 11,84 | 9,9 | 19 ans et + | 26,59 | 2,57 | 17 |
| Centre | 16,46 | 21,46 | 18,81 | Groupe d'âge à la 1ère activité sexuelle | | | |
| Sud | 25,44 | 24,5 | 25,02 | Pas encore d'activité | 0 | 0 | 0 |
| Niveau d'instruction | | | | Moins de 15 ans | 77,64 | 73,99 | 75,74 |
| Aucun niveau | 27,53 | 31,8 | 29,49 | Entre 15 et 18 ans | 56,6 | 62,41 | 59,41 |
| Primaire | 16,87 | 15,71 | 16,33 | 19 et + | 24,05 | 0 | 14,36 |
| Secondaire et + | 5,06 | 8,85 | 6,93 | NSP | 100 | 100 | 100 |
| Période d'entretien des RS/ au CO | | | | Degré de modernité | | | |
| Pas encore d'activité | 0 | 0 | 0 | Faible | 32,34 | 34,76 | 33,45 |
| Durant le cycle | 43,91 | 80,81 | 66,19 | Moyen | 15,92 | 18,96 | 17,28 |
| A la fin du cycle | 72,25 | 75,8 | 74,29 | Élevé | 6,03 | 8,95 | 7,49 |
| Au milieu du cycle | 62,74 | 57,84 | 60,39 | Niveau de vie | | | |
| Avant le début du cycle | 35,53 | 53,83 | 43,65 | Faible | 23,35 | 25,09 | 24,14 |
| A tout moment | 64,69 | 60,26 | 62,73 | Moyen | 11,45 | 16,22 | 13,6 |
| Autre | 0 | 100 | 100 | Élevé | 10,71 | 11,73 | 11,24 |
| NSP | 53,52 | 58,73 | 55,9 | Milieu | | | |
| | | | | Urbain | 7,7 | 11,92 | 9,82 |
| | | | | Rural | 21,85 | 23,44 | 22,56 |

Source : Nos calculs issus des données de l'EDS-Continue

Les résultats de l'analyse des déterminants de la grossesse des adolescentes en 2012-2013 et en 2014 montre la constance de certains facteurs, au seuil de 10% ou moins, même si leurs manifestations diffèrent d'une période à une autre. Il s'agit, entre autres, de l'âge à la première activité sexuelle et du nombre idéal d'enfants désirés.

Age à la première activité sexuelle: plus l'activité

sexuelle de l'adolescente est précoce plus elle est exposée aux grossesses précoces. En effet, par rapport à celles n'ayant pas encore entamé une activité sexuelle, les adolescentes ayant eu leur première activité sexuelle avant 15 ans risque fortement et de façon très significative (au seuil de 1%) de tomber enceinte avant 20 ans. Ces risques peuvent être amplifiés lorsque les relations sexuelles sont entretenues sans que l'adolescente ait une

bonne maîtrise ou la prise en compte de son cycle d'ovulation.

Nombre idéal d'enfants désiré par l'adolescente: les résultats révèlent que globalement le risque d'une grossesse précoce augmente avec le niveau de désir d'enfants de l'adolescente. En effet, le désir d'un nombre élevé d'enfants peut motiver la femme à

commencer précocement son activité sexuelle de façon formelle (mariage) ou non et à augmenter ainsi son niveau d'exposition aux grossesses précoces.

Signalons enfin que la variable cohabitation, sauf en 2014, explique significativement au seuil de 5% le phénomène.

Tableau 2 : Effets nets des variables explicatives sur la grossesse précoce.

| VARIABLES MODALITES | 2012-2013 | 2014 | Global | VARIABLES MODALITES | 2012-2013 | 2014 | Global |
|----------------------------|------------------|-------------|---------------|-----------------------------------------------|------------------|-------------|---------------|
| Lien de parenté avec le CM | * | *** | ** | Groupe d'âges à la première activité sexuelle | *** | *** | *** |
| CM/Epouse ou Coépouse | 3,47* | 2,97* | 2,96** | Pas encore d'activité | réf | réf | réf |
| Fille | réf | Réf | réf | Moins de 15 ans | 1091,25*** | 787,44*** | 850,79*** |
| Belle-fille | 1,40 ns | 1,20 ns | 1,20 ns | Entre 15 et 18 ans | 146,63*** | 312,22*** | 225,81*** |
| Petite fille | 0,19* | 2,24 ns | 0,80 ns | 19 et + | 15,56** | ## | 14,00*** |
| Sœur | 1,96 ns | 9,90*** | 4,26** | Nombre idéal d'enfants | ** | *** | * |
| Autre parent | 1,23 ns | 1,46 ns | 1,40 ns | 0-2 | 0,76 ns | 2,13 ns | 1,59 ns |
| Fille adoptive | 0,29* | 0,23** | 0,34* | 3 | 0,42** | 0,59 ns | 0,49* |
| Sans lien | 1,31 ns | 0,31 ns | 0,91 ns | 4 | 1,16 ns | 0,38*** | 0,70 ns |
| Age de l'adolescente | *** | *** | *** | 5 | 1,41 ns | 0,36*** | 0,68* |
| 15 | 0,01*** | 0,02*** | 0,02*** | 6 et + | réf | réf | réf |
| 16 | 0,17*** | 0,17*** | 0,17*** | Réponse non numérique | | | |
| 17 | 0,39*** | 0,63 ns | 0,43*** | Cohabitation avec le partenaire | | | |
| 18 | 0,30*** | 0,77 ns | 0,51*** | Célibataire | 0,20** | 0,57 ns | 0,45** |
| 19 | réf | Réf | réf | Vit avec elle | réf | Réf | réf |
| | | | | Est ailleurs | 0,78 ns | 0,91 ns | 0,78 ns |
| | | | | Veuve/Divorcée/Séparé | 0,68 ns | 0,88 ns | 0,65 ns |

Source : Nos calculs issus les données de l'EDS-continue

Le tableau suivant présente les contributions des facteurs explicatifs de la grossesse précoce à chaque période (2012-2013, 2014, et globalement).

Tableau 3 : Contribution des différents facteurs explicatifs.

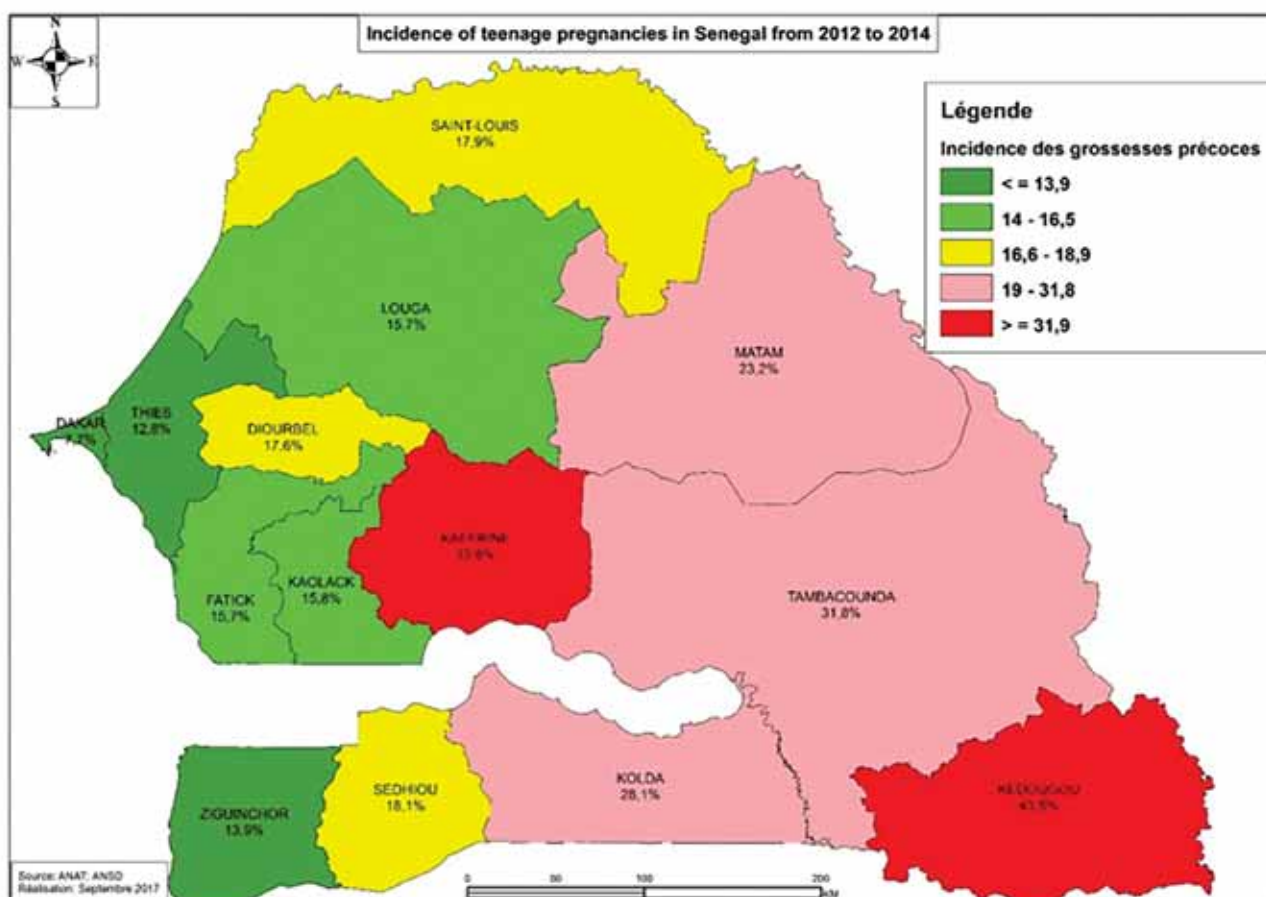
| VARIABLES | 2012-2013 | | 2014 | | Global | |
|------------------------------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| | Contribution relative | Rang | Contribution relative | Rang | Contribution relative | Rang |
| Lien de parenté avec le CM | 0,87% | 3 | 1,30% | 5 | 0,70% | 4 |
| Cohabitation avec le partenaire | 0,84% | 5 | 0,00% | 6 | 0,27% | 6 |
| Age | 6,28% | 2 | 5,13% | 2 | 5,53% | 2 |
| Ethnie | 0,87% | 3 | 1,42% | 4 | 0,95% | 3 |
| Groupe d'âges à la première activité sexuelle | 13,45% | 1 | 22,97% | 1 | 19,99% | 1 |
| Nombre idéal d'enfants | 0,61% | 6 | 1,76% | 3 | 0,48% | 5 |

Source : Nos calculs issus des données de l'EDS-continue

Ainsi, pour lutter efficacement contre les grossesses précoces au Sénégal l'accent devra être prioritairement mis sur l'éducation à la vie sexuelle des adolescents en général et ceux de sexe féminin en particulier notamment en matière contraception et des risques de la conception précoce. La deuxième action serait de mener une sensibilisation accrue auprès des communautés et des groupes spécifiques en vue de l'élimination des mariages précoces et d'autres pratiques tendant à exposer les adolescentes aux grossesses.

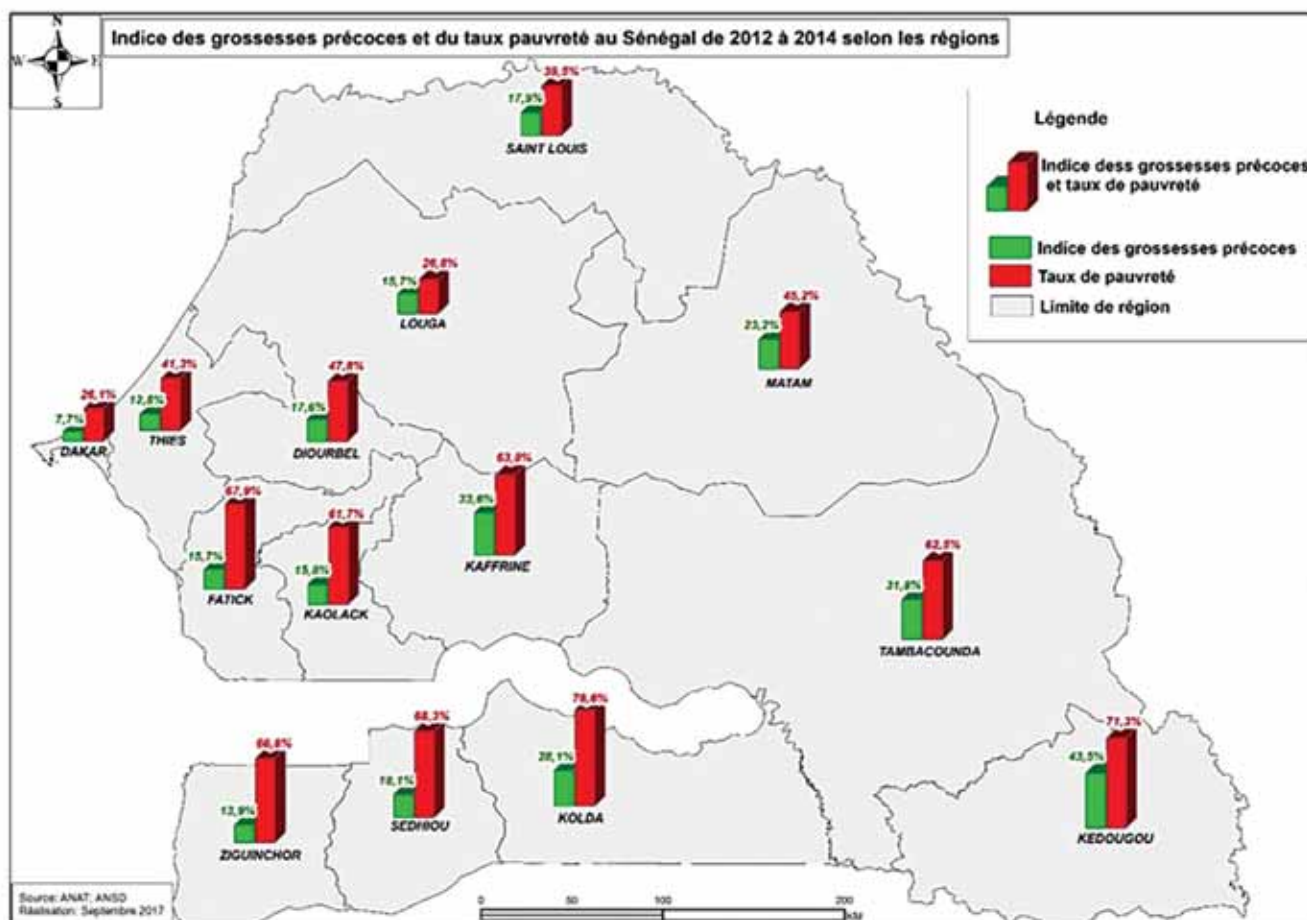
Par ailleurs, bien que les données pour deux périodes ne soient représentatives que dans les Grandes

Régions et au niveau Urbain/Rural, nous avons essayé par une estimation directe (Horvitz-Thomson) et le calcul des coefficients de variation (CV) du phénomène d'évaluer la possibilité de sortir des taux de grossesses précoces au niveau régional. A cet effet, on note une grande variabilité du phénomène en 2012-2013 comme en 2014 mais acceptable lorsque qu'on agrège les données de ces deux périodes (CV de moins de 10%). Nous obtenons la carte ci-dessous donnant l'incidence des grossesses précoces par région par agrégation des données. Cette carte mise en corrélation avec d'autres phénomènes selon la région permettra d'affiner le ciblage et d'optimiser les interventions futures.



Il ressort de cet exercice que les régions les plus touchées par le phénomène sont celles en général dans lesquelles résident des groupes spécifiques.

En effet et comme décrit dans les approches théoriques, l'activité sexuelle des adolescentes est souvent liée à une situation socioéconomique précaire. Ainsi, comme révélée dans cette étude, les grossesses précoces étant fortement liées à l'activité sexuelle des adolescentes elles peuvent en partie être imputables au niveau de pauvreté de la localité. Cela est corroboré par les données visualisées dans les cartes ci-après qui confirment la théorie selon laquelle l'acceptation de rapports sexuels par l'adolescente répond à un besoin impérieux de survie (Rwenge, 1999) d'une part, et d'autre part un allègement des charges financières pour les parents désireux de voir partir rapidement leur fille.



Les grossesses précoces, vues leur niveau et leur tendance, constitue une préoccupation sérieuse tant au niveau familial que dans le domaine de la santé publique. Cette étude montre en effet que la famille contribue à l'entretien du niveau de prévalence élevée du phénomène à travers les mariages précoces ou une sexualité précoce entraînant ainsi une exposition précoce à la grossesse. C'est ainsi qu'il est ressorti de ce travail que les adolescentes ayant un lien de parenté étroit avec le chef de ménage notamment ses épouses ou belles-filles surtout celles cohabitant avec leur partenaire sont plus exposées aux grossesses précoces que les propres filles du CM.

Par ailleurs, nous retiendrons que le manque de maîtrise du cycle menstruel pourrait contribuer à l'amplification de ce risque. Il serait ainsi judicieux de mettre en place des programmes d'éducation sexuelle pour les adolescents en général et ceux du sexe féminin en particulier pour inverser la tendance du phénomène. Ces actions devront aussi être accompagnées d'une sensibilisation des masses pour le maintien des filles à l'école mais l'interdiction des mariages précoces et la création d'activités génératrices de revenus ou des formations professionnelles en faveur des adolescentes vulnérables (pauvres, sans instruction,...).

Par **Mamadou Amouzou, Démographe,**
 Coordonnateur de la CCG/OPCV/ANSD
 e-mail : amouzoumamadou@yahoo.fr

Les Délégués du personnel : genèse, statut, rôle et moyens d'action

Le droit du travail selon Pierre Romelaer³ repose sur la répartition des droits et devoirs du salarié et de l'employeur dans le cadre du contrat de travail. Mais, parallèlement à cette conception individualiste, il y'a la régularisation des rapports de travail par l'intermédiaire de la représentation du personnel laquelle comprend trois instances principales : les Délégués du personnel(DP) ; le Comité d'entreprise et les Délégués syndicaux.

Pour le présent article, l'accent est mis sur l'institution des DP dont les élections de renouvellement de mandat ont été organisées par la Direction générale de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie le mardi 27 octobre 2020.

Pour comprendre à quoi servent les instances de représentation du personnel, il convient bien de revisiter l'esprit qui a prévalu à leur mise en place. Nous sommes dans les années 1800, les salariés manquaient de porte-parole habilité à présenter leurs doléances. Devant ce vide, le mode d'expression naturel et normal était le conflit, la confrontation car il n'y'avait pour les salariés que des manifestations massives et bruyantes de la colère sous la forme de débrayage ou de grève.

Cette situation d'instabilité dans les entreprises poussa le patronat à envisager des solutions. Ainsi, l'idée de relais entre la direction et les salariés naquit. Mais, déjà dans les mines cette question d'interface avec les salariés fut solutionnée où une institution existait depuis longtemps : celle des délégués mineurs. Il s'agissait des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. Cette institution se justifiait par les effectifs importants et les conditions de travail dangereuses dans les mines en général.

La France au travers la loi de 1890 créa les délégués mineurs et en 1917 on assistât à une adaptation de l'institution des délégués mineurs dans les industries d'armement durant la première guerre mondiale pour mieux soutenir l'effort de guerre contrarié par les mouvements sociaux nombreux. C'est Albert Thomas alors Secrétaire d'Etat français à l'armement devenu Directeur Général du BIT qui fut auteur de cette initiative.

L'institution des délégués du personnel est créée en 1936 puis interdite avant d'être restaurée entre 1945 et 1946.

Le statut des DP a lui aussi connu des mutations. Pendant les années 60, le DP était assimilé à un « militant » : on parlait alors de militantisme. Le contexte était fait d'interdiction de syndicat et d'absence de reconnaissance d'une quelconque instance de représentation. Le terme militant était synonyme d'activisme et de lutte de classes.

Après mai 1968, lorsque le courant d'institutionnalisation du syndicalisme se renforce, l'appellation évolua et devint « élus mandatés ».

Durant les années quatre-vingt (80), on parlait de « salarié protégés » dans un contexte où l'on note de nombreuses restructurations et de conflits entre salariés et employeurs.

De nos jours, on parle de « partenaires sociaux ou interlocuteurs sociaux ou encore régulateurs sociaux » dans un contexte marqué par une décroissance considérable du syndicalisme. Ainsi, on parle de « dialogue social » concept dans l'ère du temps.

En ce qui concerne les rôles, l'article L 218 du code du travail attribue au DP les missions suivantes :

- Présenter à l'employeur toute réclamation

³ Pierre, R. « Gestion des Ressources humaines », 1993, Armand Colin, p97.

individuelle et collective non satisfaites sur les conditions de travail, la protection des travailleurs, l'application de la Convention collective (CC), les classifications professionnelles, les taux des salaires réglementaires ou conventionnels ;

- veiller à l'application des prescriptions en matière de santé et de sécurité au travail et de faire des propositions utiles à l'employeur ;
- veiller au respect de la réglementation du travail (saisine éventuelle de l'Inspection du Travail) ;
- faire des suggestions utiles sur l'organisation et le rendement de l'entreprise ;
- donner des avis sur tous les projets d'actes instaurant des règles générales et permanentes ;
- donner des avis et suggestions en cas de licenciement motivé par une diminution d'activités ou de réorganisation intérieure.

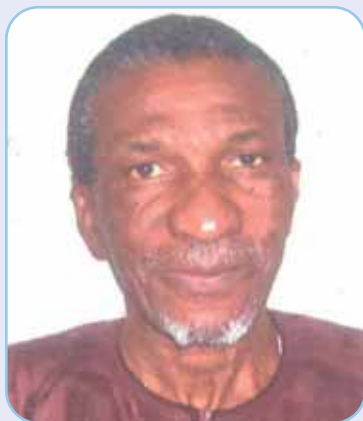
Pour mieux remplir ces missions, les DP ont en leur possession des moyens d'action qui sont des leviers prévus par le droit positif sénégalais sur lesquels ils s'appuient. Parmi ces leviers, nous en retenons quelques uns dont:

- le local : en vue d'assumer leur mission, les DP disposent d'un local où ils tiennent leurs réunions ;
- les heures de délégation : elles sont de 15 heures dans le code du travail portées à 20 heures par la Convention Collective Nationale Interprofessionnelle (CCNI) mais le DP doit concilier la façon dont il s'acquitte de son mandat et les obligations liées à la fonction qu'il occupe dans l'organisation de l'entreprise ;
- les réunions périodiques : l'employeur est tenu d'organiser une réunion mensuelle avec les DP ;
- la libre circulation : le DP peut librement circuler dans l'entreprise afin de s'adresser individuellement, sur son poste de travail à chacun des membres du personnel. Il lui est interdit en revanche de provoquer une réunion ou de distribuer des tracts sur les lieux de travail ;
- le statut de protection : le DP ne peut être licencié ou même muté contre son gré sauf sur autorisation de l'inspecteur du travail

Par **Babacar Sabou DIATTA**
Chef du Bureau des Relations sociales

In Memoriam

Feu El Hadj Malick Diamé



Doyen El Hadji Malick DIAME, né le 20 décembre 1950 à Dakar, nous a quitté le 21 décembre 2020.

Doyen Diamé comme on l'appelait affectueusement était un homme affable, ayant le sens du partage et un statisticien dans l'âme.

Ingénieur Statisticien Démographe de classe Exceptionnelle, issu de la promo 1979, de l'Institut

de Formation et de Recherche Démographiques (I. FO.R.D), de Yaoundé au Cameroun, il était également, entre autres, diplômé en épidémiologie, en « Méthodes statistiques, épidémiologie et opérationnelles appliquées à la Médecine et à la Santé Publique ». Chevalier de l'Ordre du mérite en 1987, Doyen Diamé a occupé de hautes fonctions à l'ANSD.

Entre autres, Feu El Hadj Malick Diamé fut le premier Coordonateur de la Cellule de la Programmation, de la Coordination statistique, de l'harmonisation et de la Coopération internationale (CPCCI), de fin 2006 à juin 2010, puis, Responsable de la Cellule de passation des marchés jusqu'en fin 2014.

Il a aussi beaucoup contribué en tant que consultant à l'élaboration de la troisième Stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS 3).

Le monde de la statistique est orphelin de l'un des siens.

Reposez vous en Paix Doyen.

LE RÔLE DU STATISTICIEN DANS LA RECHERCHE D'UN VACCIN CONTRE LA COVID-19

Depuis l'apparition du premier cas de COVID-19 à Yuhuan, le 16 décembre 2019, le monde est impacté par une crise sanitaire et économique sans précédent. En effet, en plus d'être mortelle, la maladie a mis à terre l'économie mondiale (selon les prévisions de la Banque mondiale, le PIB mondiale diminuera de 5.2 de points de pourcentage en 2020).

Face à une telle maladie, contagieuse et mortelle, (41 396 756 cas confirmés dont 1 133 699 décès soit un taux de létalité de 2,73% à la date du 24 Janvier 2021 selon Science et Vie), des solutions doivent être trouvées. Le confinement, la réduction des déplacements, la distanciation physique, le port obligatoire du masque sont des mesures qui sont jusque-là appliquées pour limiter la propagation du virus. Ces mesures ont eu des conséquences sur l'économie mondiale et ne semblent pas limiter la progression du virus. La course aux vaccins a donc été engagée par les plus grands laboratoires du monde. Selon l'OMS, plus de 169 vaccins candidats contre la COVID-19 sont en cours de développement, dont 26 en phase d'essai chez l'homme.

Le rôle du statisticien dans la recherche de ce vaccin consiste, en collaboration avec le biologiste, à utiliser des modèles statistiques applicables sur une nouvelle technique appelée le principe des vaccins à acides nucléiques (vaccins à ARN ou à ADN). L'idée de base est de confronter le système immunitaire à un « leurre » pour le pousser à développer des anticorps contre le virus. La technique consiste à faire produire les fragments d'agents infectieux directement par les

cellules de l'individu vacciné. Pour cela, ce n'est pas le virus dans sa forme atténuée qui est injecté mais seulement des molécules d'ADN codant pour des protéines de l'agent pathogène. Le statisticien intervient dans la recherche des zones codantes de l'ADN en utilisant les chaînes de Markov cachées.

C'est une approche probabiliste qui consiste à détecter des éléments cachés à travers d'autres qui sont visibles. Ceci par ce que dans un Brain d'ADN, on ne peut observer que les nucléotides qui sont adénine (A), thymine (T), guanine (G), cytosine (C). Ces éléments sont émis par les zones codantes (exons) et non codantes (introns) qui ne sont pas visibles dans l'ADN. Le biologiste cherche à identifier ces zones pour la fabrication du vaccin, il est donc du ressort du statisticien d'utiliser le modèle de Markov caché pour identifier les zones codantes du Brain d'ADN.

Conscient du rôle très important qu'il joue dans la recherche du vaccin, le statisticien doit prendre le soin de bien analyser ses modèles afin de ne pas proposer au biologiste un intron à la place d'un exon. Sinon au lieu de créer un vaccin contre la COVID 19, ils risquent de créer une bombe biologique.

La COVID est toujours là, soyez prudents et restez vigilants !



Ibrahima THIAM,
ISE3/M2-ADEPP (ENSAE)

Chers lecteurs, nous vous invitons à aussi nous faire parvenir vos contributions sur un sujet de votre choix pour publication dans un prochain numéro de votre bulletin Le Phare (envoyez vos contributions à awa.diop@ansd.sn).

LE LEADERSHIP : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Leadership est un anglicisme dérivé du mot leader, lui-même ayant pour racine le verbe to lead qui signifie guider, mener, amener, conduire. Le suffixe ship quant à lui désigne un navire ou un bateau. Le leadership serait alors le fait de conduire un groupe. Perspective monde, le site de l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke le définit comme « la capacité d'un individu à mener ou conduire d'autres individus ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs ». Le leadership est également perçu comme un art, celui de créer une vision inspirante du futur, puis de motiver, diriger et accompagner, afin de concrétiser cette vision.

Longtemps associé à la sphère politique, le leadership est une qualité recherchée dans bon nombre de domaines. Ainsi, on parle aussi de leadership dans le monde des affaires, de la culture, science ou encore du sport. Un politicien n'est donc pas nécessairement un leader ; inversement, bien des leaders ne sont pas des politiciens. Un leader peut être aussi bien un responsable de classe qu'un enseignant ou un directeur, un musicien ou un journaliste ; il peut être populaire ou non.

Un leader c'est quelqu'un qui est capable de guider, d'influencer et d'inspirer. Malgré les multiples sens que peut prendre le mot leader, ces définitions partagent des caractéristiques communes qui peuvent être regroupées en huit (08) points essentiels et complémentaires :

-l'humilité : Le leader d'aujourd'hui sait que dans un monde numérique où tout est interrelié, son influence sera limitée et qu'il ne sera plus le seul à détenir les réponses, il ne peut relever tout seul les défis auxquels il sera confronté. Deborah Ancona, directrice du centre de leadership du Massachusetts Institute of Technology (MIT), qualifie de leader incomplet celui qui a la prétention de pouvoir tout faire seul ;

-La vision : être leader implique d'avoir une vision et de la partager avec les autres. C'est en inspirant les autres que l'on arrive à partager un but commun vers lequel diriger les efforts et le dévouement de toute l'équipe ;

-la créativité et l'inclusion : Les leaders sont capables de créer un environnement qui encourage tous les membres de leur équipe à développer leurs compétences et leur imagination, diriger avec succès passe par le respect de la créativité des autres, et apprendre des gens qui nous entourent ;

-la curiosité et l'agilité : la curiosité est essentielle en ce sens que le monde change, et rapidement. Le leader est donc à l'affût de nouvelles connaissances

afin de garder son équipe dans la bonne direction et l'adapter aux réalités nouvelles. Il doit faire face aux imprévus, aux nouveaux paramètres ;

-le courage et la ténacité : Dans son ouvrage Find Your Courage, Stop Playing Safe, l'auteure Margie Warrell suggère aux leaders de poser des questions difficiles, qui portent plus sur le pourquoi que sur le comment. Avoir du courage c'est oser sortir de sa zone de confort et agir avec détermination malgré la boule de peur qu'on a dans le ventre ;

-la communication : Le leader d'aujourd'hui doit exceller dans tous les moyens de communication, écrit ou oral, dans les médias sociaux ou devant un auditoire (physique ou virtuel), sa parole doit être impeccable, l'authenticité ici est cruciale ;

-la mobilité et l'équilibre : Le leader d'hier était un expert dans un domaine précis. Aujourd'hui, leader signifie CAPACITÉ de guider et en temps réel. L'interconnexion du monde l'oblige à être performant aussi bien dans tous les domaines, et ce, en gardant un équilibre travail - famille ;

-l'intelligence émotionnelle : c'est une capacité – souvent innée – dont dispose les leaders pour se mettre à la place des autres, comprendre leurs préoccupations et trouver des solutions aux problèmes. Cette empathie aide à inspirer et à établir des liens qui conduisent au succès.

Voilà, à présent, vous avez une idée sur qui est leader ou comment travailler son leadership. Cependant, aussi excellent qu'il soit, si le leader n'a pas une bonne équipe, son travail aura peu d'impact ou encore, moins qu'il aurait pu avoir. Ainsi, chaque membre d'équipe du leader doit être responsable, respectueux, travailleur, honnête, courageux, attentif, loyal. Il doit savoir s'exprimer correctement et faire des critiques constructives, le travail en équipe reste aussi une qualité importante et nécessaire. Il n'existe donc pas de leader sans suiveur.

A votre position actuelle, vous êtes leader ou suiveur ? Que préférez-vous ? Quelles qualités voudriez-vous façonner ? S'il est vrai que nous pouvons être des leaders dans un groupe X et des suiveurs dans un autre groupe Y, ou encore d'une seconde à l'autre, au moins, prenons la ferme résolution d'être des leaders de nos vies, toujours !



Darline Larissa Kengne Kuate,
ITS4 (ENSAE)

ENIGME N°11 : je suis noir, je deviens rouge, et je finis blanc...
Qui suis-je ?.....

ENIGME N°10 : Si on me laisse faire, je dévore.
Si on me donne à boire, je meurs.
Quel est mon nom ?

Réponse : LE FEU.....

Mots croisés : proposés par Tahir DIOP
Résultats : Mots croisés N°6

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | C | O | N | F | I | N | E | M | E | N | T | S |
| 2 | O | R | | I | N | I | M | A | G | I | N | E |
| 3 | R | A | P | E | | A | I | S | | E | | T |
| 4 | O | L | A | | R | I | S | Q | U | E | R | |
| 5 | N | E | N | N | I | | E | U | T | | E | B |
| 6 | A | D | D | E | F | I | | E | | E | C | U |
| 7 | V | I | E | I | L | L | I | | V | | U | V |
| 8 | I | R | M | | A | I | R | A | I | N | | E |
| 9 | R | O | I | S | | E | A | | S | I | V | U |
| 10 | U | N | E | | I | N | I | T | I | E | E | S |
| 11 | S | I | | S | O | N | | H | O | N | T | E |
| 12 | | E | V | E | N | E | M | E | N | T | | S |

ENONCE :

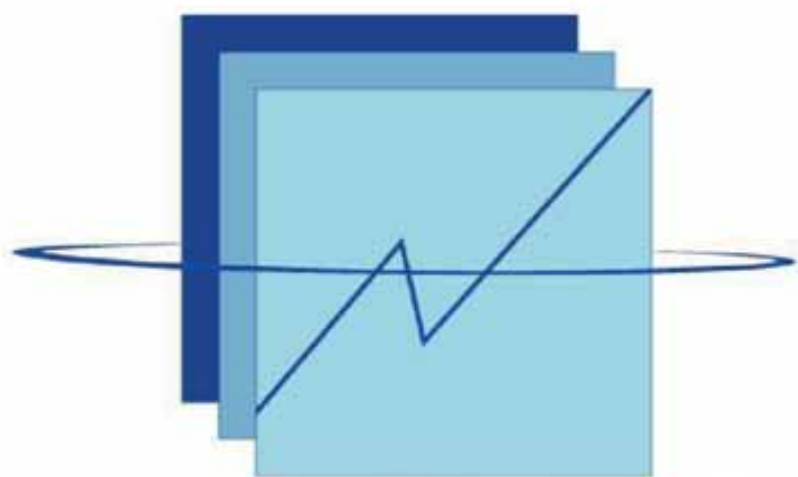
HORIZONTALEMENT :

1- Pratiques recommandées pour lutter contre le COVID19 **2-** Métal précieux. Dépasser l'imaginaire. **3-** Réduit les légumes en miettes. - Pièce de bois. **4-** Clameur au stade - oser la vie. **5-** Non ! Verbe avoir conjugué. Début d'ébène **6-** Combat à gagner.- Ancienne monnaie. **7-** Il est du 3^e âge. Rayons en initiale. **8-** Radio médicale souvent demandée. Bloc soudé **9-** Altesses ; Voyelles. Visu chamboulé. **10-** Premières pages. Commencées. **11-** Condition. Possessif. Déshonneur **12-** Un fait important

VERTICALEMENT :

1- Nouvelle terreur mondiale selon l'OMS. **2-** Voie pour prise de comprimés. Raillerie **3-** Maladie à l'échelle universelle selon l'OMS. **4-** Se met en confiance. Nie dans le désordre. Personnel **5-** A la mode. **6-** Refusai d'admettre. Habitante de GOREE
7- Lancée dans les coudes. Partirai **8-** Un des gestes barrières contre le COVID. Servir à chaud. **9-** Egal à moitié. Clé musicale. Perception. **10-**Démence. Refusent. Démentent. **11-** Tout naturel. Quitus. S'habille. **12-** Au tennis ça compte. Ivrognesses

Alain F. DIATTA - BDRU/DMIS



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie